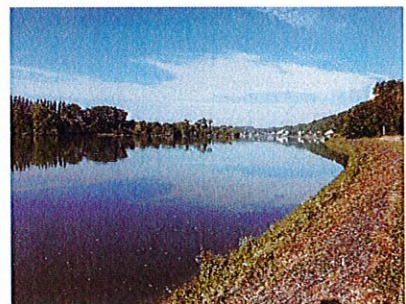
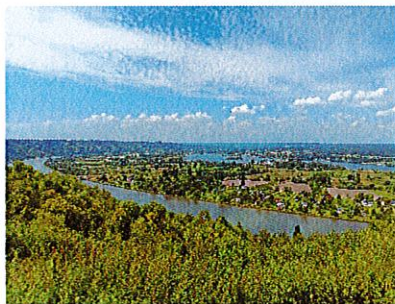
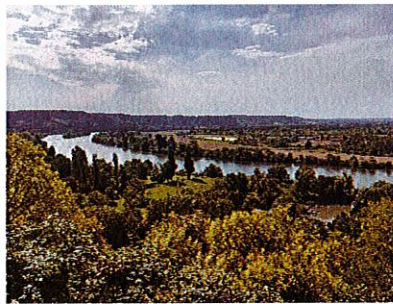


# CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU, CLIMAT ET BIODIVERSITÉ » DE LA SEINE NORMANDE

2026 - 2030



## Préambule

### **Le peuplier noir (*Populus nigra* subsp. *betulifolia*) : l'espèce totem du contrat territorial eau, climat et biodiversité de la Seine Normande**



Le peuplier noir, est un arbre de grande taille pouvant atteindre 25 à 30 m de hauteur et dont la longévité est importante (200 ans). Son tronc possède une écorce brun-grisâtre, parfois, presque noire d'où son appellation botanique.

Il colonise de préférence les sols humides et riches en matière organique.

C'est une espèce patrimoniale des boisements alluviaux qui constituent des habitats typiques de la vallée de la Seine normande.

À l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques, les boisements alluviaux rendent de nombreux services écosystémiques comme le stockage et la rétention des eaux, la stabilisation des berges (réduction de l'érosion) ou encore, l'épuration des eaux. Ils constituent également un refuge pour de nombreuses espèces animales (oiseaux, mammifères, insectes...) et végétales. Ils présentent un enjeu important en terme de trame verte et bleue car ils constituent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

En Normandie Orientale, ces végétations forestières sont rares car elles ont subi une forte régression depuis des siècles à cause des activités humaines et des aménagements mis en place (canalisation des cours d'eau, mise en place d'ouvrages hydrauliques, etc.) (CBNBL, 2023).

Les boisements alluviaux possèdent une grande valeur patrimoniale régionale, mais sont présents dans un état dégradé et relictuel (CBNBL, 2023).

C'est pourquoi, le peuplier noir a été identifié comme l'espèce totem du contrat de territoire de la Seine normande.

Dans le cadre de son 12<sup>e</sup> programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030), l'Agence de l'Eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Les maîtres d'ouvrage signataires s'engagent à mettre en œuvre les actions inscrites au présent contrat et identifiées comme prioritaires, dont au moins un atelier participatif à destination de groupes d'acteurs importants au regard des enjeux du contrat. De son côté, l'agence de l'eau s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions s'appuie sur une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet de ce contrat qui concerne la Seine Normande.

La Seine Normande est considérée comme un corridor aux multiples facettes :

- corridor écologique avec son cours d'eau, ses affluents, ses zones humides et aquatiques ;
- corridor agricole, notamment avec l'élevage en zone humide et les prairies humides qui jouent un rôle essentiel dans le stockage du carbone, la préservation de la qualité de l'eau et la biodiversité associée ;
- corridor logistique reliant Paris à la mer. Rouen et Le Havre accueillent chacun un port de dimension internationale avec un trafic maritime annuel estimé à plus de 83,2 millions de tonnes de marchandises en 2024 ;
- corridor industriel avec des zones industrielles majeures : Rouen, Port-Jérôme et Le Havre ;
- corridor touristique (itinéraires à vélo, tourisme fluvestre) et culturel (support d'animations de grande envergure).

Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN) est compétent en matière de GEMAPI. Il anime à ce titre deux stratégies : l'une sur la gestion des milieux aquatiques et humides (2023-2028) et l'autre sur la prévention du risque inondation (2025-2032).

L'objectif de ces stratégies est de proposer un cadre pour fédérer les acteurs autour d'orientations communes à l'échelle de la vallée de la Seine Normande afin de mettre en cohérence les programmes d'actions de chacun.

Elles mettent notamment en exergue la nécessité de développer des documents de planification à l'échelle de la Seine Normande comme la mise en place d'un Contrat de Territoire « Eau, Climat et Biodiversité » et d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Le présent contrat de territoire sur la Seine Normande est le **premier sur ce territoire**, il dispose d'une spécificité forte sur les milieux aquatiques et humides attenants à un fleuve comme la Seine.

Ce contrat définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de restauration des milieux aquatiques et humides, des continuités latérales (hydrauliques et

écologiques) et d'adaptation au changement climatique sur le territoire du bassin versant de la Seine Normande.

**C'est pourquoi, au vu des enjeux prégnants sur l'axe de la Seine Normande, les partenaires ont souhaité acter leur mobilisation en proposant le premier contrat territorial, renforçant la participation des maîtres d'ouvrages concernés, à l'instar des défis qu'ils souhaitent relever pour le territoire, au cours des cinq prochaines années.**

Ce contrat de territoire co-construit avec les partenaires permet :

- une vision globale et cohérente de la gestion des milieux aquatiques et humides de la vallée de la Seine Normande ;
- de contribuer à développer les connaissances ;
- d'amplifier et coordonner les programmes de restauration ;
- de sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs.

## **ETABLI ENTRE**

**L'agence de l'eau Seine-Normandie**, établissement public à caractère administratif de l'État, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 187 500 095 00166, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après "l'agence".

Et

**Le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande**, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 092 492 00012, représenté par son Président, par délibération du comité syndical du 1<sup>er</sup> octobre 2025, approuvant le contrat et autorisant Julien DEMAZURE, à signer le contrat – ci-dénommée « **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT ET MAÎTRE D'OUVRAGE** »

Et

La **communauté d'agglomération Seine Eure**, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 089 456 00012, représentée par son Président, par délibération du 20 novembre 2025 approuvant le contrat et autorisant Bernard LEROY à signer le contrat – ci-dénommé « **MAÎTRE D'OUVRAGE** »

Et

La **communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle**, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 065 787 00018, représentée par son Président, par délibération du 17 novembre 2025 approuvant le contrat et autorisant Francis COUREL à signer le contrat – ci-dénommé « **MAÎTRE D'OUVRAGE** »

Et

Le **Conservatoire des espaces naturels de Normandie**, inscrit à l'INSEE sous le numéro 384 643 938 00051, représenté par sa Présidente, par délibération du 13 novembre 2025 approuvant le contrat et autorisant Lucia GIACOBBI à signer le contrat – ci-dénommé « **MAÎTRE D'OUVRAGE** »

Et

La **Fédération de l'Eure pour la pêche et la protection du milieu aquatique**, inscrit à l'INSEE sous le numéro 482 880 564 00018, représentée par son Président, par délibération du bureau du 16 mai 2025 approuvant le contrat et autorisant Martial CHOUQUET, à signer le contrat – ci-dénommé « **MAÎTRE D'OUVRAGE** »

Et

La **Fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime**, inscrit à l'INSEE sous le numéro 781 094 750 00044, représentée par son Président, par délibération du 3 novembre 2025 approuvant le contrat et autorisant José DOMÉNÉ-GUÉRIN, à signer le contrat – ci-dénommé « **MAÎTRE D'OUVRAGE** »

Et

Le **Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (Haropa Port)**, inscrit à l'INSEE sous le numéro 899 614 804 00016, représenté par son directeur général, par délibération du 28 novembre approuvant le contrat et autorisant Benoît ROCHET, à signer le contrat – ci-dénommé « **MAÎTRE D'OUVRAGE** »

Et

Le **Groupement d'intérêt public Seine Aval**, inscrit à l'INSEE sous le numéro 187 609 110 00049, représenté par son Président, par délibération du 4 décembre 2025 approuvant le contrat et autorisant Eric HERBET, à signer le contrat – ci-dénotmé « **MAÎTRE D'OUVRAGE** »

Et

La **Maison de l'Estuaire**, inscrit à l'INSEE sous le numéro 399 054 964 00032, représenté par son Président, par délibération du comité syndical du 26 novembre approuvant le contrat et autorisant Bruno LECOQUIERRE, à signer le contrat – ci-dénotmé « **MAÎTRE D'OUVRAGE** »

Et

La **Métropole Rouen Normandie**, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 023 414 00101, représenté par son Président, par délibération du 12 novembre 2025 approuvant le contrat et autorisant Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, à signer le contrat – ci-dénotmé « **MAÎTRE D'OUVRAGE** »

Et

Le **Parc naturel régional des boucles de la Seine Normandie**, inscrit à l'INSEE sous le numéro 257 602 847 00028, représenté par son Président, par délibération du comité syndical du 13 octobre 2025 approuvant le contrat et autorisant Jacques CHARRON, à signer le contrat – ci-dénotmé « **MAÎTRE D'OUVRAGE** »

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu le 12<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n° 24-38 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 19 novembre 2024 approuvant le contrat de territoire type,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 5 octobre 2023, notamment la trajectoire de sobriété détaillée dans son annexe 5.

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

## OBJET DU CONTRAT

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des masses d'eaux, la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

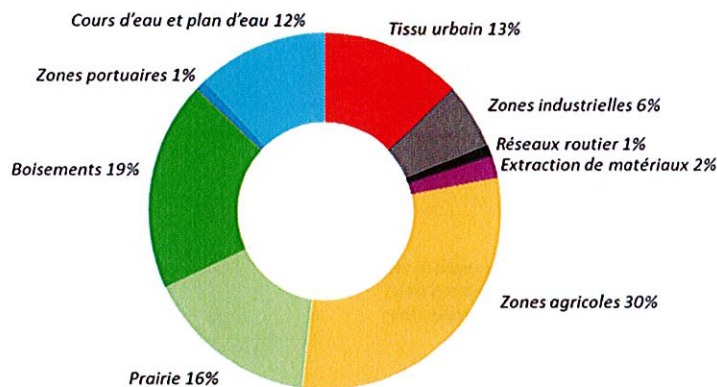
### Article 1 – Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique à la Seine et à son lit majeur, depuis la frontière avec l'île de France jusqu'à l'embouchure, étendu à la Risle maritime soit une surface totale de **79 141 hectares** (voir annexe 1-A).

Ce territoire est dominé par les zones agricoles avec 30% de cultures et 16% de prairies.

Les boisements occupent 19% de l'espace alors que le tissu urbain et les activités anthropiques totalisent 23%.

Les cours d'eau et les plans d'eau totalisent 12%.



Source : Corine Land and Cover, année 2012

La Seine Normande abrite plusieurs milieux naturels remarquables comme en témoignent les nombreux périmètres de protection existants (un site international RAMSAR, 8 sites Natura 2000, 2 réserves naturelles nationales, 15 espaces naturels sensibles, 2 réserves de chasse et de faune sauvage...).

**13 275 ha** du contrat de la Seine soit 16.7% du territoire sont classés en **zone de protection forte** (selon la stratégie Nationale pour les Aires Protégées).

Le territoire compte plus de **22 500 ha de milieux humides effectifs** et **22 724 ha en milieux humides probables**. Les zones humides présentent de multiples intérêts : rétention des eaux en période d'inondation, préservation de la ressource en eau en période de sécheresse, épuration de l'eau, stockage du carbone, régulation climatique, fourniture de ressources naturelles, réservoir de biodiversité...

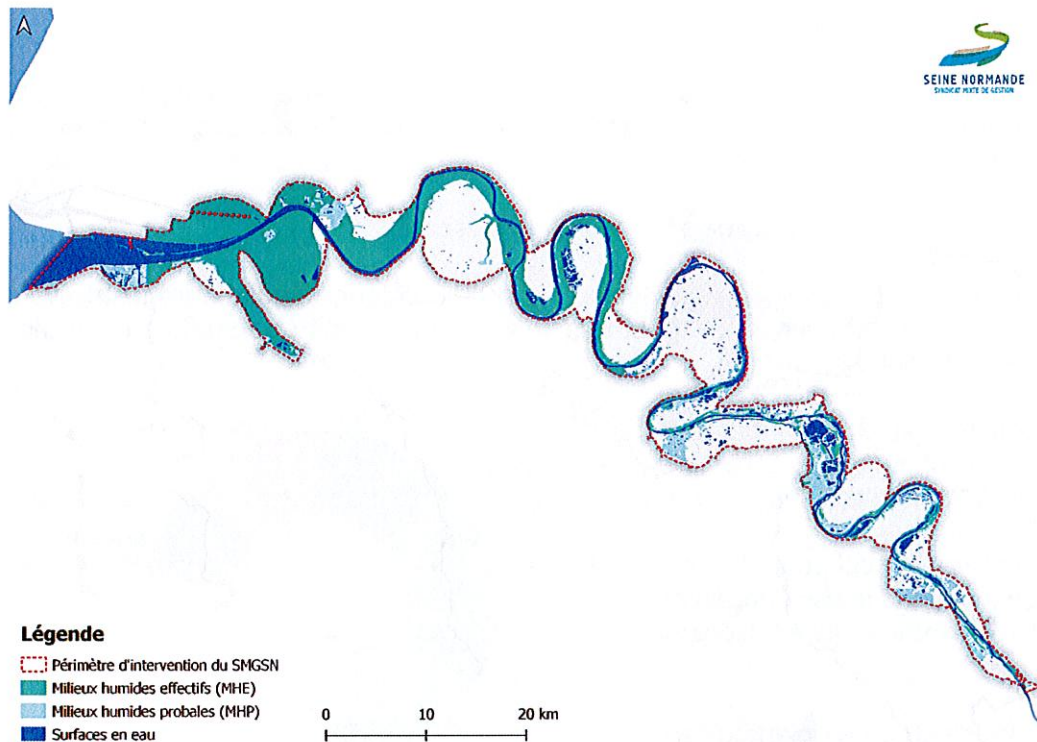
Le territoire dénombre plus de **2 000 mares** et **115 plans d'eau** pour une surface totale de 2 029 ha soit 2.5% du territoire.

Mais de nombreux milieux aquatiques et humides ont disparu, notamment pour permettre le développement économique de la vallée de la Seine.

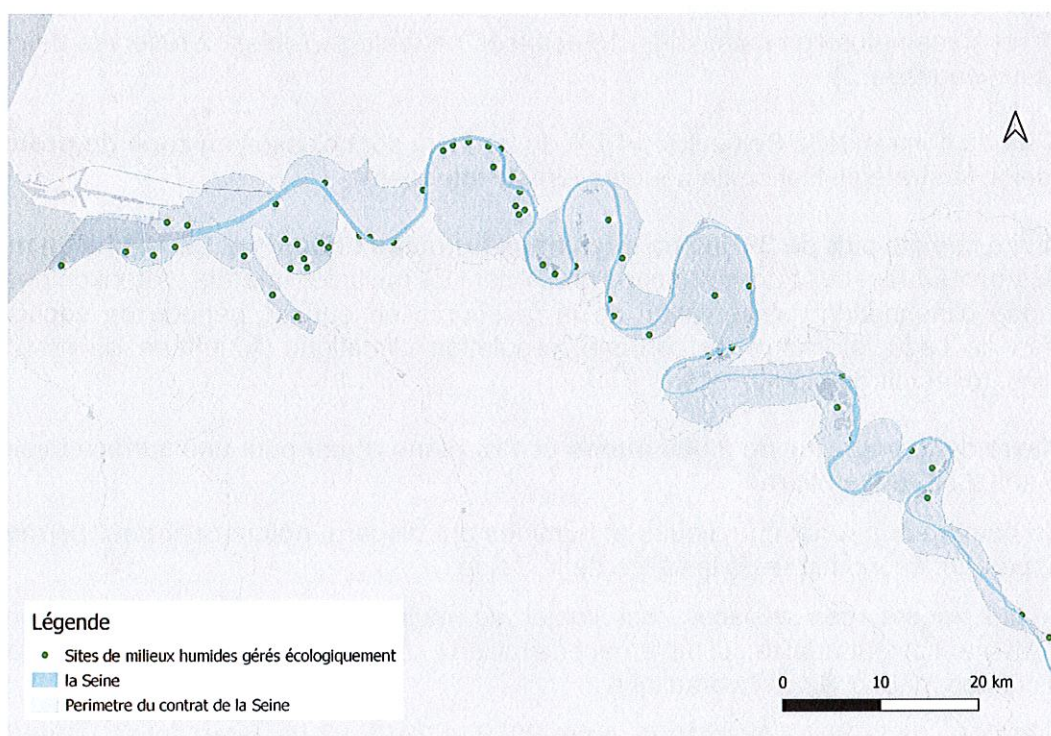
Aujourd'hui encore, ces espaces font l'objet de multiples pressions qui impactent leur fonctionnement et leur qualité : comblement de milieux, drainage, pollution, espèces exotiques envahissantes, déconnexion hydraulique...

Sur le territoire de la Seine Normande, entre 2009 et 2018, 92 hectares ont été consommés par le foncier par an, soit 1 terrain de football tous les 3 jours (source ANBDD).

Aujourd'hui, les acteurs du territoire sont mobilisés pour gérer et préserver les milieux aquatiques et humides. Néanmoins, les surfaces gérées restent diffuses et sont localisées principalement sur la partie aval, avec notamment la Réserve Nationale de l'estuaire de la Seine.



Environ 54 sites, soit **8 734 ha** de milieux aquatiques et humides bénéficient d'une **gestion écologique active** (11% du périmètre du contrat de la Seine Normande), illustrés sur la carte ci-dessous.



Sur les **49 affluents** de la Seine Normande, **9** présentent un **obstacle à l'écoulement (ROE)** à leur confluence avec la Seine (base de données SANDRE) : la Risle, le Commerce, le Canal de Saint Aubin, l'Ambion, la Sainte Gertrude, la Rançon, le Cailly, l'Aubette, l'Oison et l'Eure.

Il convient de noter que les obstacles à l'écoulement sur l'Eure, la Risle et la Sainte Gertrude ont déjà en partie été traités et/ou leurs traitements finaux sont intégrés dans les politiques d'actions aidés par l'Agence de l'eau hors du présent contrat. Les obstacles du Cailly et du canal de Saint Aubin sont en cours de traitement, respectivement, par le syndicat mixte des bassins versants Cailly Aubette Robec et le Parc naturel régional de la Seine Normandie. Pour la restauration de la continuité écologique sur le canal Saint Aubin, une étude et des travaux sont programmés dans le présent contrat Seine.

**Trois ouvrages** au sein du périmètre du contrat sont classés prioritaires dans le bassin Seine Normandie pour la restauration de la continuité apaisée, ils ne sont pas traités au sein de ce contrat mais seront gérés en direct par les maîtres d'ouvrages mentionnés ci-dessous :

Nom de l'ouvrage	ROE	Type d'obstacle	Remarque
Ouverture du Cailly secteur MIN	ROE 119560	Buse	En cours de traitement par le SMBV CAR (futur contrat CAR)
Centrale Poses	ROE 52354	Barrage mobile	Gestion par VNF
Centrale Port Mort	ROE 52363	Barrage mobile	Gestion par VNF

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique retenus pour la Seine Normandie sont les suivants :

- Préserver et restaurer les milieux humides et aquatiques, les continuités hydrauliques et écologiques de la Seine Normandie
- Enrayer l'érosion de la biodiversité de la Seine Normandie (volet espèces)
- Allier la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en développant les solutions fondées sur la nature (zones de connexion latérales par exemple)
- Réduire l'artificialisation du lit majeur par la désimperméabilisation
- Participer à la diminution des pollutions en Seine par la gestion des eaux pluviales à la source
- Participer à la sensibilisation sur les milieux humides et aquatiques

Le contrat propose de répondre prioritairement à ces 6 objectifs majeurs par la mise en place d'actions de l'ensemble des acteurs concernés. Une cartographie de ces acteurs ainsi qu'un tableau sur la répartition des compétences de chacun figurent en annexe 1-D.

La mise en place d'un contrat de territoire sur la Seine Normandie va contribuer à répondre aux orientations du **SDAGE Seine Normandie (2022-2027)** pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, et notamment aux orientations suivantes :

- ◆ Orientation 1.1 : Identifier et préserver les milieux humides et aquatiques continentaux et littoraux et les zones d'expansion des crues, pour assurer la pérennité de leur fonctionnement.
- ◆ Orientation 1.2 : Préserver le lit majeur des rivières et étendre les milieux associés nécessaires au bon fonctionnement hydromorphologique et à l'atteinte du bon état.
- ◆ Orientation 1.4 : Restaurer les fonctionnalités de milieux humides en tête de bassin versant et dans le lit majeur, et restaurer les rivières dans leur profil d'équilibre en fond de vallée et en connexion avec le lit majeur
- ◆ Orientation 1.5 : Restaurer la continuité écologique en privilégiant les actions permettant à la fois de restaurer le libre écoulement de l'eau, le transit sédimentaire et les habitats aquatiques.

- ◆ Orientation 1.7 : Structurer la maîtrise d'ouvrage pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
- ◆ Orientation 5.4 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques littoraux et marins ainsi que la biodiversité

Au sein de cette dernière orientation, le contrat de territoire sur la Seine Normande va répondre spécifiquement à la disposition 5.4.3 "Restaurer le bon état des estuaires" : " *Les enjeux majeurs et spécifiques aux estuaires sont notamment la préservation et la restauration des surfaces intertidales, des filandres et des zones humides connectées, ainsi que des zones fonctionnelles halieutiques* ».

L'état de chaque masse d'eau (de surface, plans d'eau et souterraine) sur la Seine Normande et les objectifs à atteindre définis dans le SDAGE 2022-2027 sont présentés en annexe 1-B. La mise en place d'un contrat de territoire sur la Seine Normande va contribuer à atteindre ces objectifs.

## Article 2 – Contenu du programme d'actions

Le contenu du présent contrat s'attache à répondre aux enjeux eau associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin.

Le programme retenu par les parties est présenté en **annexe 2**. Il détaille les actions prioritaires dans un premier tableau, et dans un second tableau, les actions dont les montants ne sont pas inscrits et n'entrent pas dans le calcul du montant global du présent contrat car déjà engagées ou financées par ailleurs.

Le programme retenu par les parties, présenté en annexe 2, détaille les actions prioritaires dont voici les plus emblématiques :

- ◆ L'élaboration de **Plans pluriannuels d'actions et de travaux en faveur des milieux humides et aquatiques** (PPMHA) le long de l'axe Seine et pour la Risle Maritime (voir annexe 1-D)
- ◆ La réalisation de **12 plans de gestion** sur des sites humides pour permettre leur gestion (restauration, entretien...)
- ◆ La restauration de la **continuité écologique** du Canal Saint Aubin (étude et travaux)
- ◆ L'aménagement et la renaturation de la **berge** autour de l'**embouchure du Cailly** (sur le domaine portuaire de Rouen)
- ◆ La restauration d'une **annexe hydraulique** sur l'ENS 27 des Marais de la Risle
- ◆ La **restauration de zones humides** (roselière, mégaphorbiaie, mares, prairie) au sein de la Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine
- ◆ La **réalisation de suivis** sur les habitats, la faune et la flore typiques de la Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine
- ◆ La **renaturation** du ru enterré du canal à Gaillon sur la Communauté d'agglomération Seine Eure
- ◆ **Une étude hydraulique** des niveaux d'eau sur l'ENS 27 "Les étangs de Pont Audemer" et une étude pour la **reconnexion** avec la Risle maritime
- ◆ Des travaux pour **améliorer l'intérêt écologique des étangs** de l'ENS 27 "Les étangs de Pont Audemer"
- ◆ La réalisation d'une étude de faisabilité pour la **suppression de deux étangs** à Gaillon afin de restaurer une zone humide
- ◆ La mise en œuvre d'actions de **gestion conservatoire** en faveur du **Pélodyte ponctué** et du **Crapaud Calamite** sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine Eure

- ◆ Une étude sur les **populations d'Écrevisses à pattes blanches** en tête de bassin versant sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine Eure
- ◆ Des actions de gestions volontaires sur les **espaces interstitiels et les espaces verts portuaires** en faveur des **amphibiens** (Crapaud calamite et Pélodyte ponctué)
- ◆ La réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de **micro-habitats** favorables aux **poissons** avec suivi écologique sur le bassin Saint Gervais à Rouen
- ◆ L'installation de **filets à déchets** sur les rejets d'eau pluviale sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine Eure
- ◆ La réalisation d'une étude de faisabilité pour la valorisation écologique et fonctionnelle des **plans d'eau** sur la boucle d'Anneville-Ambourville
- ◆ La réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une **zone de connexion latérale** sur le territoire de Seine Normandie Agglomération
- ◆ La réalisation d'une étude sur un habitat spécifique de la Seine, les **bras secondaires**, pour permettre leur restauration ou leur valorisation à l'avenir
- ◆ La réalisation d'une première évaluation par **modélisation hydraulique du rôle potentiel des zones d'expansion des eaux** (solution fondée sur la nature) pour limiter l'aléas inondation dans la zone estuarienne
- ◆ La **restauration des fonctionnalités hydrauliques et écologiques** d'une zone humide en bord de seine envahie de déchets historiques
- ◆ La réalisation d'une étude de faisabilité pour la restauration de la **continuité écologique** sur un **exutoire** prioritaire d'un affluent de la Seine
- ◆ La **restauration** de la **filandre** du Trait
- ◆ 4 études sur le **potentiel de désimpermeabilisation** du domaine portuaire sur les secteurs du Havre et de Rouen
- ◆ 2 **remises en conformité du système d'assainissement pluvial** sur le domaine portuaire du Havre
- ◆ 12 études et projets pour la **gestion et le traitement des eaux pluviales des voiries** sur le domaine portuaire du Havre (4) et de Rouen (8) afin de réduire les pollutions dans les bassins portuaires ou vers la Seine.

Afin de motiver les acteurs du territoire et répondre ainsi à l'objectif fixé par les ateliers participatifs, deux **cafés débat** en soirée (un à l'amont et un à l'aval du territoire) à destination des **élus** du syndicat et des maires des communes riveraines de la Seine et de la Risle maritime. Des **visites de terrain** seront programmées en amont de ces réunions afin d'échanger sur des projets concrets. Ce format permet de s'adapter aux contraintes des élus pour optimiser leur participation. Ces actions se tiendront en **2026-2027**, à la suite des élections municipales, afin de mobiliser l'ensemble des élus. Les thèmes abordés pourront être par exemple le changement climatique et ses impacts sur le territoire de la Seine Normandie, les solutions concrètes pour rendre le territoire plus résilient face au risque inondation, la complémentarité de la gestion des milieux aquatiques (GEMA) et de la prévention des inondations (PI) pour l'aménagement du territoire (élaboration d'un PAPI Seine à venir, le développement de zones de connexion latérales...).

Les autres acteurs cibles retenus pour ce contrat sont les **acteurs économiques** notamment les **agriculteurs** et les **industriels** touchés par la question du foncier, des inondations et du changement climatique.

De manière plus transversale, les actions de communication retenues pour ce présent contrat sont les suivantes :

- ◆ L'organisation de **journées d'échanges** sur des thématiques variées (liste non exhaustive, à adapter et à compléter au regard des besoins des acteurs concernés et de l'actualité) :
  - Allier la GEMA et la PI pour des territoires résilients face au changement climatique ;

- Les pratiques agricoles favorables aux zones humides et à la viabilité économique des exploitations agricoles ;
  - Accompagner les changements de pratiques dans un contexte d'adaptation au changement climatique (approche sociologique des freins et leviers) ;
  - Le changement climatique et ses effets quantifiables sur le cycle de l'eau ;
  - Témoignages et retours d'expériences de collectivités, d'entreprises avec la mise en place de solutions fondées sur la nature face au risque inondation ;
  - ...
- ♦ La réalisation de **supports de communication** (plaquettes, panneaux pédagogiques, vidéos) sur des thèmes variés comme une plaquette sur les PPMHA, une plaquette sur les boisements alluviaux, une plaquette sur les zones de connexions latérales...

Ce programme d'actions porte sur une durée de 5 ans.

Chaque année, le SMGSN, structure porteuse, transmettra à l'Agence de l'Eau Seine Normandie un point d'avancement des actions inscrites au contrat.

Le programme d'actions est revu à mi-parcours du contrat, en comité de pilotage.

Le montant prévisionnel des actions de ce programme est estimé à **33 135 000 € HT**.

### **Article 3 – Durée du contrat**

Le présent contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2030 soit une période de 5 ans.

## **ENGAGEMENTS DES PARTIES**

Les parties s'engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d'actions selon le calendrier affiché.

### **Article 4 – Engagements de l'agence**

L'agence s'engage à étudier, de manière prioritaire, les dossiers relevant du programme d'actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l'article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite de ses contraintes budgétaires.

### **Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT**

La **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT** s'engage, sous réserve de l'obtention de financements, à :

- réaliser les actions prioritaires inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- assurer les missions de pilotage définies à l'article 8 ;
- assurer les missions d'animation du contrat définies à l'article 9 et soutenir l'action des animateurs ;
- permettre aux animateurs de participer aux sessions d'échange et d'information que l'agence organise.

### **Article 6 – Engagements des MAITRES D'OUVRAGE**

Les **MAITRES D'OUVRAGE** signataires s'engagent, sous réserve de l'obtention de financements, à :

- réaliser les actions prioritaires inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions ;
- assurer les missions d'animation du contrat définies à l'article 9 et soutenir l'action des animateurs ;
- permettre aux animateurs de participer aux sessions d'échange et d'information que l'agence organise.

### **Article 7 – Engagements des CO-FINANCEURS ou PARTENAIRES autres que l'agence (optionnel)**

Pour la mise en œuvre des actions les maitres d'ouvrages du contrat peuvent contractualiser auprès d'autres financeurs dans le cadre de leurs propres dispositifs.

***Non concerné***

## MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

### Article 8 – Pilotage

La **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT** est chargée du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- coordonner la mise en œuvre du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires et des co-financeurs ou partenaires du présent contrat,
- transmettre chaque année à l'agence, un point d'avancement des actions réalisées (montants, actions prévues/actions réalisées),
- le comité de pilotage se réunira une fois par an pour faire le point sur l'avancement des actions,
- envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de la mise en œuvre du contrat au plus tard le 30 mars 2031,
- assure la coordination des animations associées au contrat,
- s'assurer de la communication régulière sur la réalisation des actions.

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du contrat et notamment du programme d'actions et le cas échéant des animations associées. Le président transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'agence, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité à leurs aides financières.

### Article 9 – Animation

La structure porteuse du contrat ainsi que les maîtres d'ouvrage signataires peuvent mettre en place une animation pour les accompagner dans la mise en œuvre des actions prévues au contrat.

L'animation rattachée au présent contrat est assurée par **un poste** soit un 1 équivalent temps plein au sein du SMGSN :

**L'animateur de la stratégie GEMA** du SMGSN est également **l'animateur du contrat de territoire**. Il assure les missions suivantes :

- Animation du réseau d'acteurs en lien avec la GEMAPI de la Seine Normande
- Participation aux démarches territoriales portées par les acteurs du territoire
- Développement des partenariats et des projets avec les autres structures en charge de la GEMAPI sur le bassin de la Seine
- Mise en place d'indicateurs (suivi de la mise en œuvre de la stratégie GEMA, des milieux humides et aquatiques, de la biodiversité)
- Amélioration des connaissances (études globales)
- Sensibilisation et mobilisation des élus, du grand public, des acteurs économiques
- Développement d'outils de communication en lien avec la GEMAPI

D'autres **animations supra** interviennent sur le territoire du contrat comme celle du Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande, l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD), la Fédération de l'Eure pour la pêche et la protection du milieu aquatique, la Fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime, le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, ou encore la Maison de l'estuaire à l'échelle de la Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine.

Une articulation est menée par le syndicat avec toutes ces structures pour mettre en cohérence les programmes d'actions de chacun et avoir une vision globale à l'échelle de l'axe de la Seine Normande.

Pour rappel, cette gouvernance est illustrée par la cartographie des acteurs figurant en annexe 1-D.

Les missions des animateurs rattachés au contrat de territoire ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces animations sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

Des conventions pluriannuelles d'aide - programme sur 3 ans (2025-2027) - ont déjà été établies avec ces 6 acteurs et feront l'objet d'un renouvellement en 2028 :

- Parc naturel régional des boucles de la Seine Normande – Convention financière n°1112777
- Fédération de l'Eure pour la pêche et la protection du milieu aquatique – Convention financière n°1112743
- Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable – Convention financière n°1113088
- Maison de l'Estuaire – Conventions financières n°1113119-1 (suivi-connaissance) et n°1113113-1 (restauration de zones humides)
- Conservatoire d'espaces naturels de Normandie– Dossier d'aide financière 2025-2026 n°1098389
- Fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime pour 2025– Convention financière n°1114228.

#### **Article 10 – Modalités de suivi de la mise en œuvre du contrat**

Des objectifs de résultats sont définis pour permettre le suivi du programme des actions prioritaires et son évaluation précisés en annexe 3. Lorsque le contrat prévoit des actions d'animation, les objectifs de celles-ci sont définis par rapport à ces objectifs de résultats.

#### **Article 11 – Modalités de révision et de résiliation du contrat**

##### ➤ Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation des membres du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme d'actions, nouveaux signataires).

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour se faire, la structure porteuse du contrat envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.

Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de 3 mois. À l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

##### ➤ Modalités de résiliation

À l'initiative de l'agence, d'un autre financeur ou de la **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT**, le contrat peut être résilié si :

- un engagement des parties prévu aux articles 4 à 7 n'est pas respecté.
- à mi-parcours (soit le 1<sup>er</sup> juillet 2028) s'il n'y a pas engagement d'au minimum 30% des actions identifiées comme prioritaires au sein du programme («♦» au sein de l'annexe 2), soit 11 actions pour un montant de 8 234 100 € HT d'actions prioritaires.

La structure à l'initiative de la résiliation doit au préalable avoir fait une demande écrite de réaliser l'engagement défaillant aux parties du contrat concernées avec information à l'ensemble des autres signataires.

Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée.

La résiliation peut être partielle et concerner l'un des signataires qui ne respecterait pas les engagements du contrat.

**Liste des signataires :**

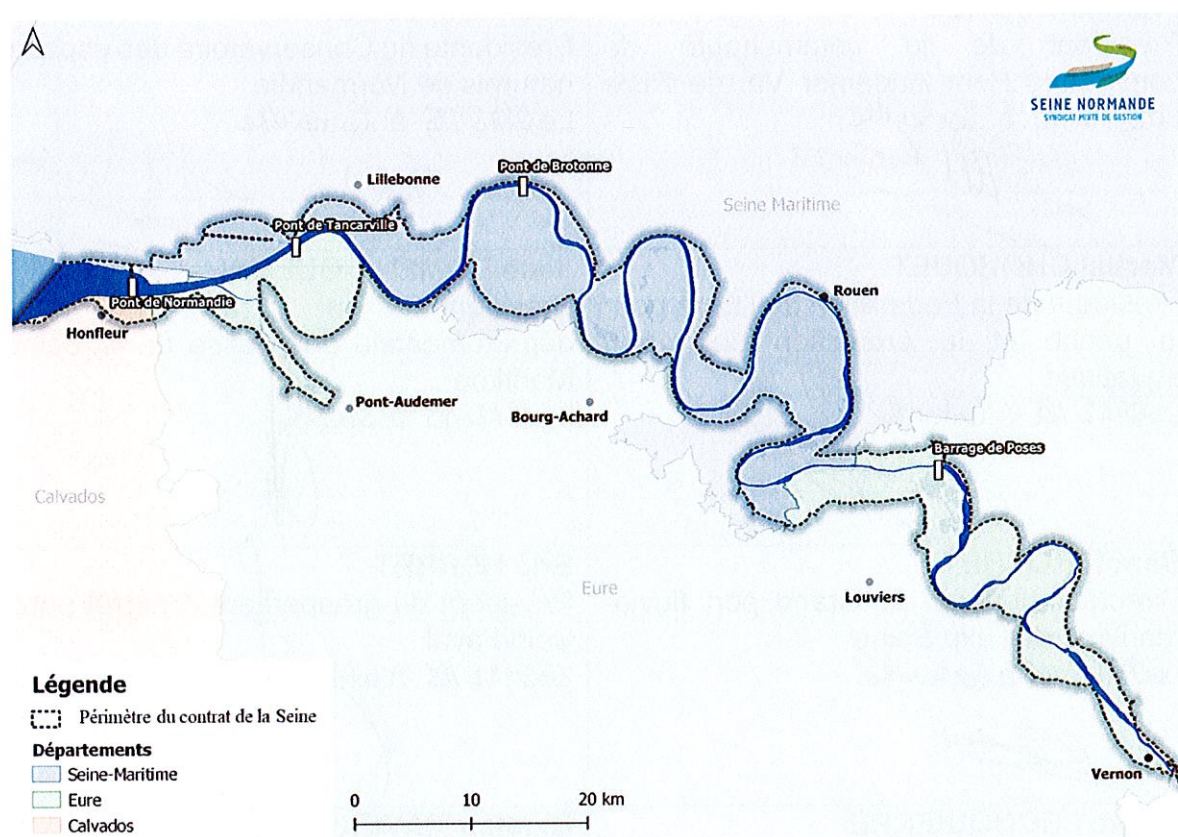
<p><b>Julien DEMAZURE</b> Président du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande Le 08/12/25 à Conteville</p> 	<p><b>Bernard LEROY</b> Président de la Communauté d'agglomération Seine Eure Le 09/12/25 à Conteville</p> 
<p><b>Francis COUREL</b> Président de la communauté de communes Pont Audemer Val de Risle Le 09/12/25 à Conteville</p> 	<p><b>Lucia GIACOBBI</b> Présidente du Conservatoire des espaces naturels de Normandie Le 08/12/25 à Conteville</p> 
<p><b>Martial CHOUQUET</b> Président de la Fédération de l'Eure pour la pêche et la protection du milieu aquatique Le 08/12/25 à Conteville</p> 	<p><b>José DOMÉNÉ-GUÉRIN</b> Président de la Fédération départementale de chasse de la Seine-Maritime Le 08/12/25 à Conteville</p> 
<p><b>Benoît ROCHET</b> Directeur général du Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine Le 08/12/25 à Conteville</p> 	<p><b>Eric HERBET</b> Président du groupement d'intérêt public Seine aval Le 08/12/25 à Conteville</p> 
<p><b>Bruno LECOQUIERRE</b> Président de la Maison de l'estuaire Le 08/12/25 à Conteville</p> 	<p><b>Nicolas MAYER-ROSSIGNOL</b> Président de la Métropole Rouen Normandie Le 08/12/25 à Conteville</p> 
<p><b>Jacques CHARRON</b> Président du Parc naturel régional des boucles de la seine normande Le 08/12/25 à Conteville</p> 	<p><b>Pascale FAUCHER</b> Directrice territoriale et maritime Seine aval de l'agence de l'eau Seine-Normandie Le 08/12/25 à Conteville</p>  <p>Pascale FAUCHER</p>

En 12 exemplaires comprenant 17 pages recto et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat.

# ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux associés du contrat de la Seine Normande

## A. Territoire concerné

Le territoire du contrat correspond aux lits mineur et majeur de la Seine depuis la frontière avec l'île de France jusqu'à l'embouchure, étendus à la Risle maritime soit une surface totale de **79 141 ha**.



Il s'étend sur 3 départements normands répartis comme suit en terme de surface :

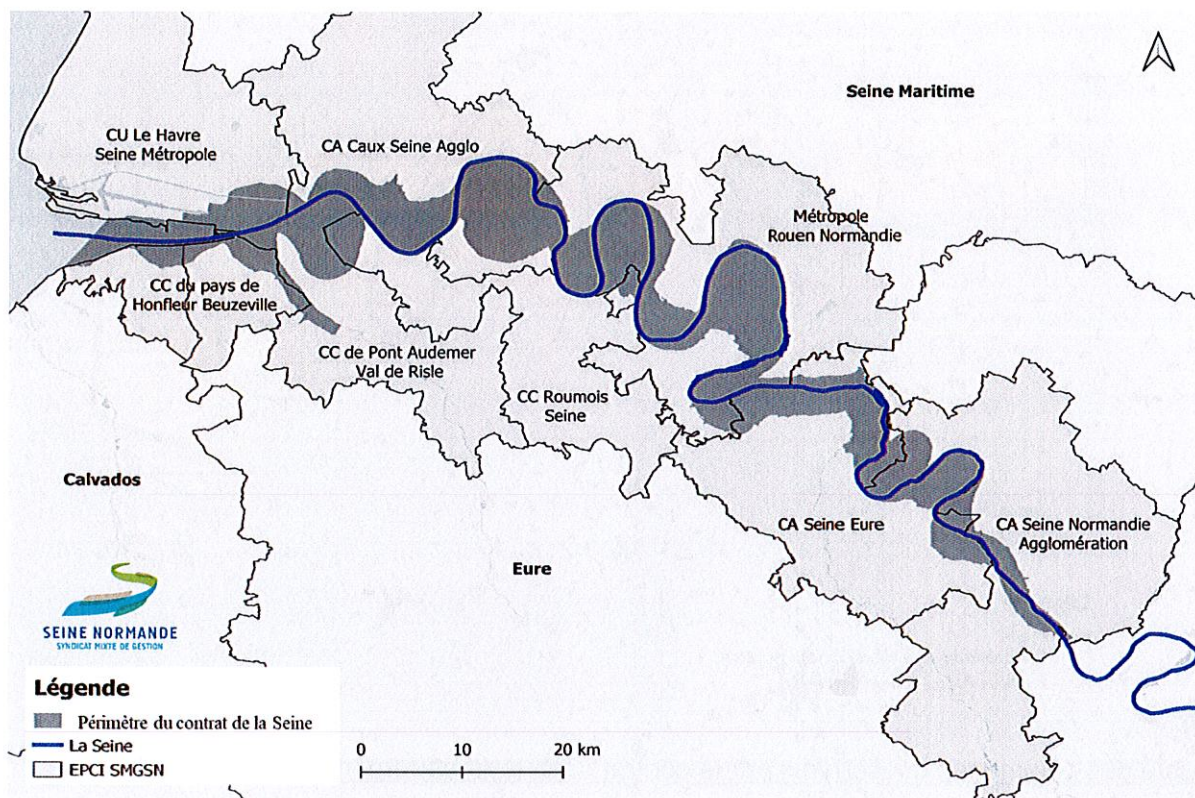
Territoire du contrat		
<b>TOTAL</b>	<b>79 141 hectares</b>	<b>100%</b>
<b>76</b>	46 191 hectares	58%
<b>27</b>	30 918 hectares	39%
<b>14</b>	2 032 hectares	3%

Répartition des surfaces par Département

Le territoire du contrat concerne **8 établissements publics de coopération intercommunale** :

- Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération
- Communauté d'agglomération Seine Eure
- Métropole Rouen Normandie
- Communauté de communes Pont Audemer / Val de Risle
- Communauté de communes Roumois Seine
- Communauté d'agglomération Caux Seine Agglomération

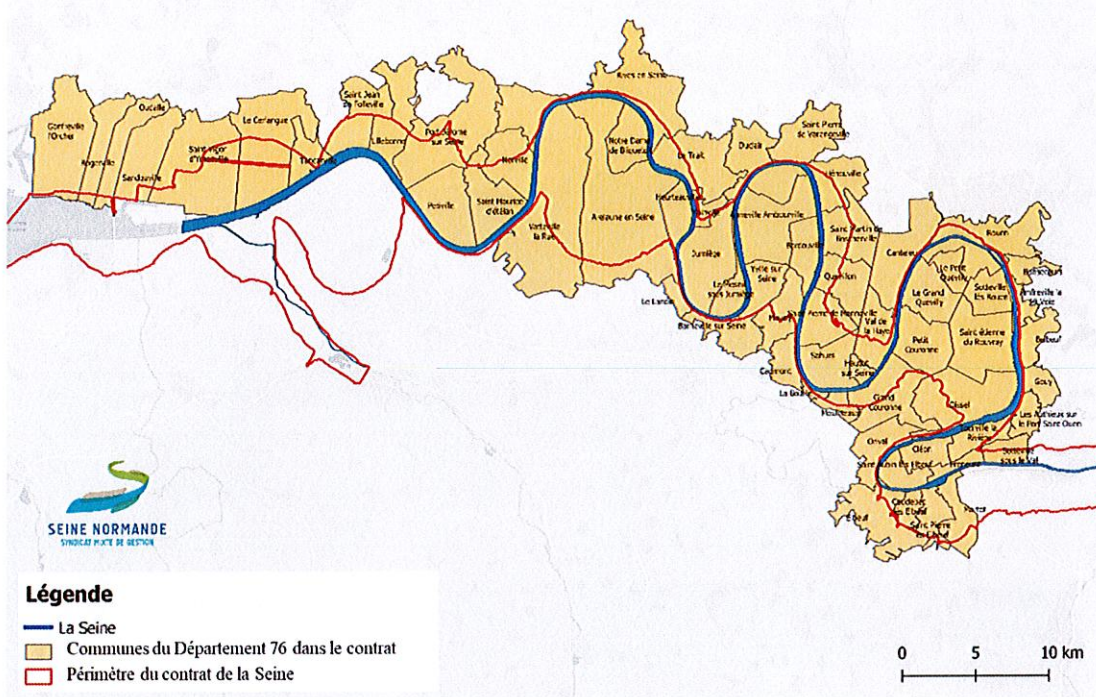
- Communauté de communes Pays de Honfleur Beuzeville
- Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole



Le périmètre du contrat compte **138 communes**.

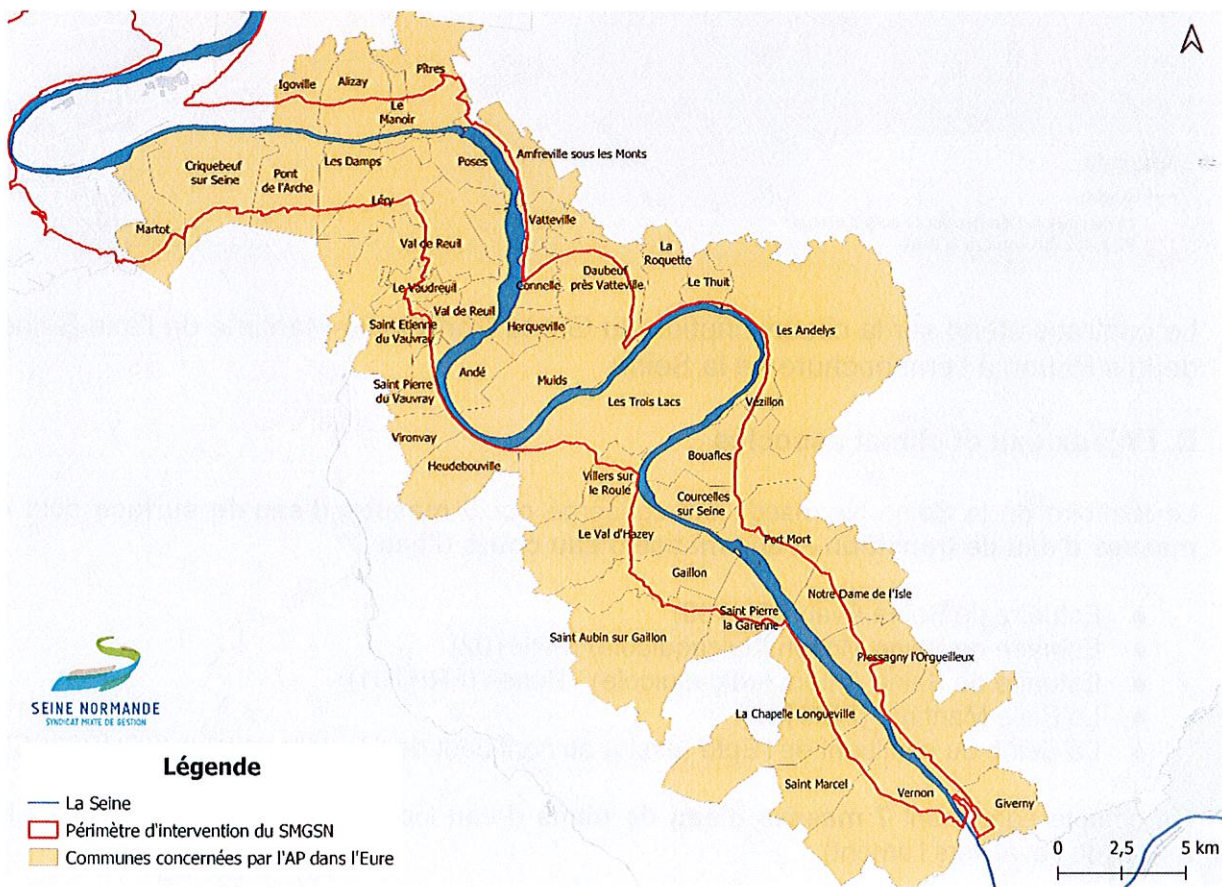
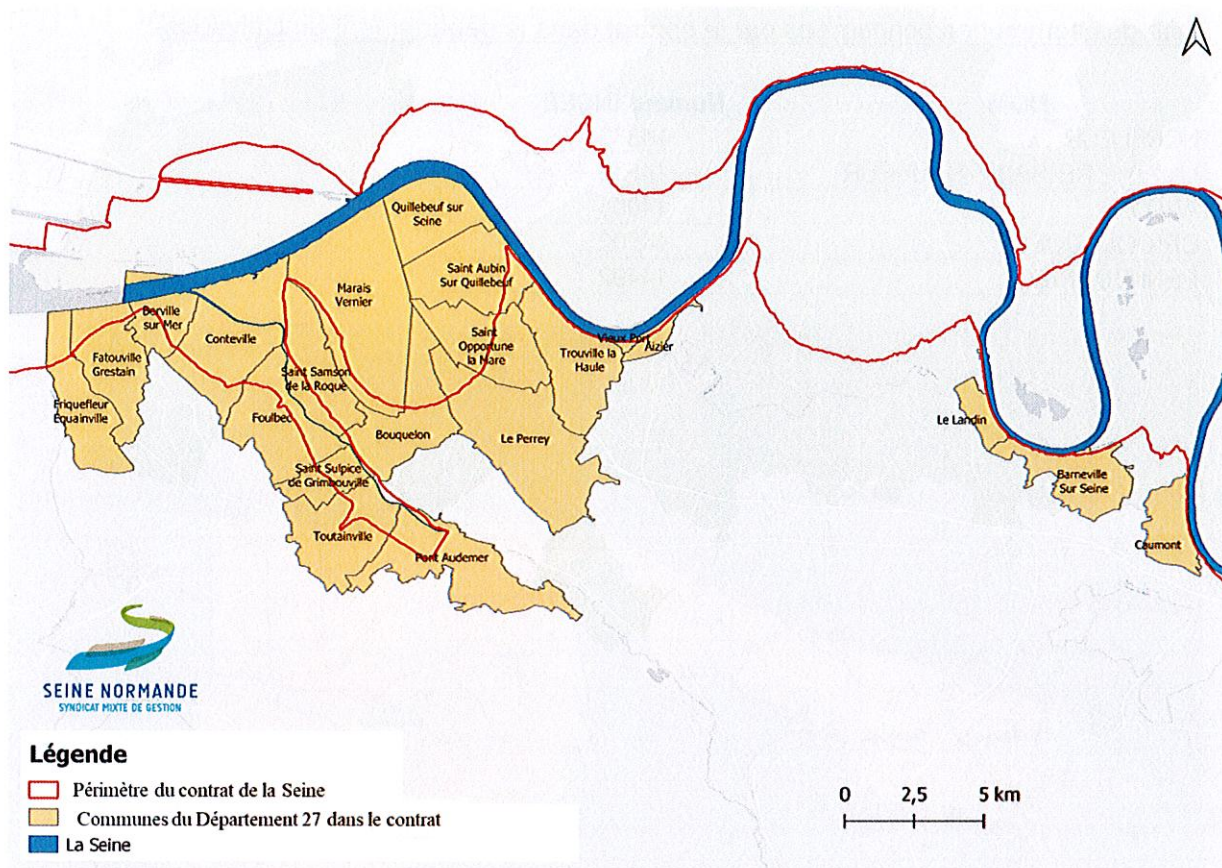
Liste des communes concernées par le contrat dans le département de la Seine-Maritime :

NOM	Numéro INSEE	NOM	Numéro INSEE
AMFREVILLE-LA-MI-VOIE	76005	MOULINEAUX	76457
ANNEVILLE-AMBOURVILLE	76020	NORVILLE	76471
ARELAUNE-EN-SEINE	76401	NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT	76473
BARDOUVILLE	76056	OISSEL	76484
BELBEUF	76069	ORIVAL	76486
BERVILLE-SUR-SEINE	76088	OUDALLE	76489
BONSECOURS	76103	PETIT-COURONNE	76497
CANTELEU	76157	PETIVILLE	76499
CAUDEBEC-LES-ELBEUF	76165	PORT-JEROME-SUR-SEINE	76476
CLEON	76178	QUEVILLON	76513
DUCLAIR	76222	RIVES-EN-SEINE	76164
ELBEUF	76231	ROGERVILLE	76533
FRENEUSE	76282	ROUEN	76540
GONFREVILLE-L'ORCHER	76305	SAHURS	76550
GOUY	76313	SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF	76561
GRAND-COURONNE	76319	SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY	76575
HAUTOT-SUR-SEINE	76350	SAINT-JEAN-DE-FOLLEVILLE	76592
HENOUVILLE	76354	SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE	76614
HEURTEAUVILLE	76362	SAINT-MAURICE-DETELAN	76622
JUMIEGES	76378	SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE	76634
LA BOUILLE	76131	SAINT-PIERRE-DE-VARENDEVILLE	76636
LA CERLANGUE	76169	SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF	76640
LE GRAND-QUEVILLY	76322	SAINT-VIGOR-DYMONVILLE	76657
LE MESNIL-SOUS-JUMIEGES	76436	SANDOUVILLE	76660
LE PETIT-QUEVILLY	76498	SOTTEVILLE-LES-ROUEN	76681
LE TRAIT	76709	SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL	76682
LES AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN	76039	TANCARVILLE	76684
LILLEBONNE	76384	TOURVILLE-LA-RIVIERE	76705
MAUNY	76419	VAL-DE-LA-HAYE	76717
		VATTEVILLE-LA-RUE	76727
		YAINVILLE	76750
		YVILLE-SUR-SEINE	76759



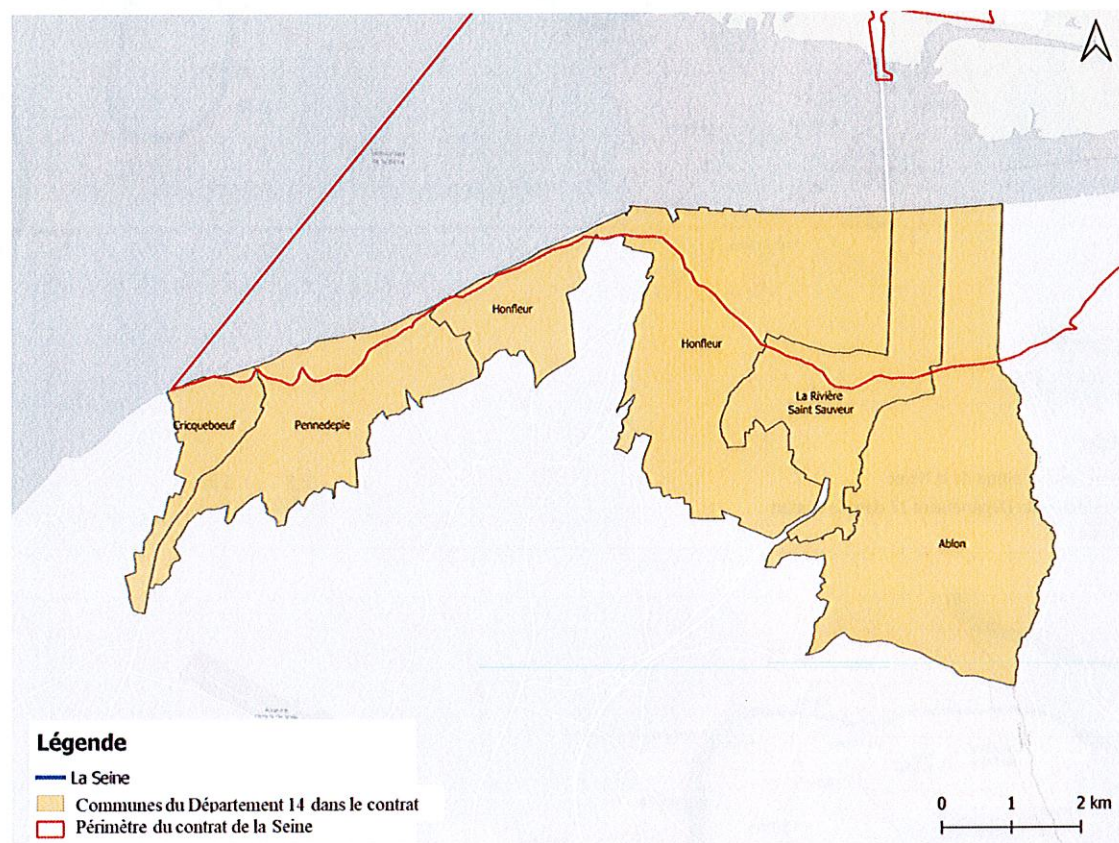
Liste des communes concernées par le contrat dans le département de l'Eure :

NOM	Numéro INSEE		
		Pont-de-l'Arche	27469
Vironvay	27697	Notre-Dame-de-l'Isle	27440
Pressagny-l'Orgueilleux	27477	Amfreville-sous-les-Monts	27013
Bouafles	27097	Le Thuit	27635
Courcelles-sur-Seine	27180	Poses	27474
Vézillon	27683	Port-Mort	27473
Giverny	27285	La Roquette	27495
Daubeuf-près-Vatteville	27202	Connelles	27168
Les Trois Lacs	27058	Porte-de-Seine	27471
La Chapelle-Longueville	27554	Heudebouville	27332
Saint-Marcel	27562	Villers-sur-le-Roule	27691
Vernon	27681	Igoville	27348
Gaillon	27275	Le Val d'Hazey	27022
Vatteville	27673	Muids	27422
Pîtres	27458	Léry	27365
Criquebeuf-sur-Seine	27188	Les Damps	27196
Le Manoir	27386	Friquefleu Equainville	27243
Alizay	27008	Fatouville Grestain	27233
Le Vaudreuil	27528	Berville sur Mer	27064
Saint-Pierre-la-Garenne	27599	Conteville	27169
Val-de-Reuil	27701	Foulbec	27260
Saint-Étienne-du-Vauvray	27537	Saint Sulpice de Grimbouville	27210
Herqueville	27330	Toutainville	27656
Saint-Pierre-du-Vauvray	27598	Bouquelon	27101
Saint-Aubin-sur-Gaillon	27517	Saint Samson de la Roque	27601
Martot	27394	Marais Vernier	27388
Andé	27015	Quillebeuf sur Seine	27485
Les Andelys	27016	Saint Aubin sur Quillebeuf	27518
		Saint Opportune la Mare	27577
		Le Perrey	27263
		Trouville la Haule	27665
		Vieux Port	27686
		Aizier	27006



Liste des communes concernées par le contrat dans le département du Calvados :

NOM	Numéro INSEE
HONFLEUR	14333
LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	14536
ABLON	14001
CRICQUEBOEUF	14202
PENNEDEPIE	14492



Le contrat s'étend sur la circonscription du Grand Port Fluvio-Maritime de l'axe Seine depuis Rouen à l'embouchure de la Seine.

## B. Enjeux eau et climat associés

Le territoire de la Seine Normande est concerné par **5 masses d'eau de surface** dont **4 masses d'eau de transition** et **une masse d'eau cours d'eau** :

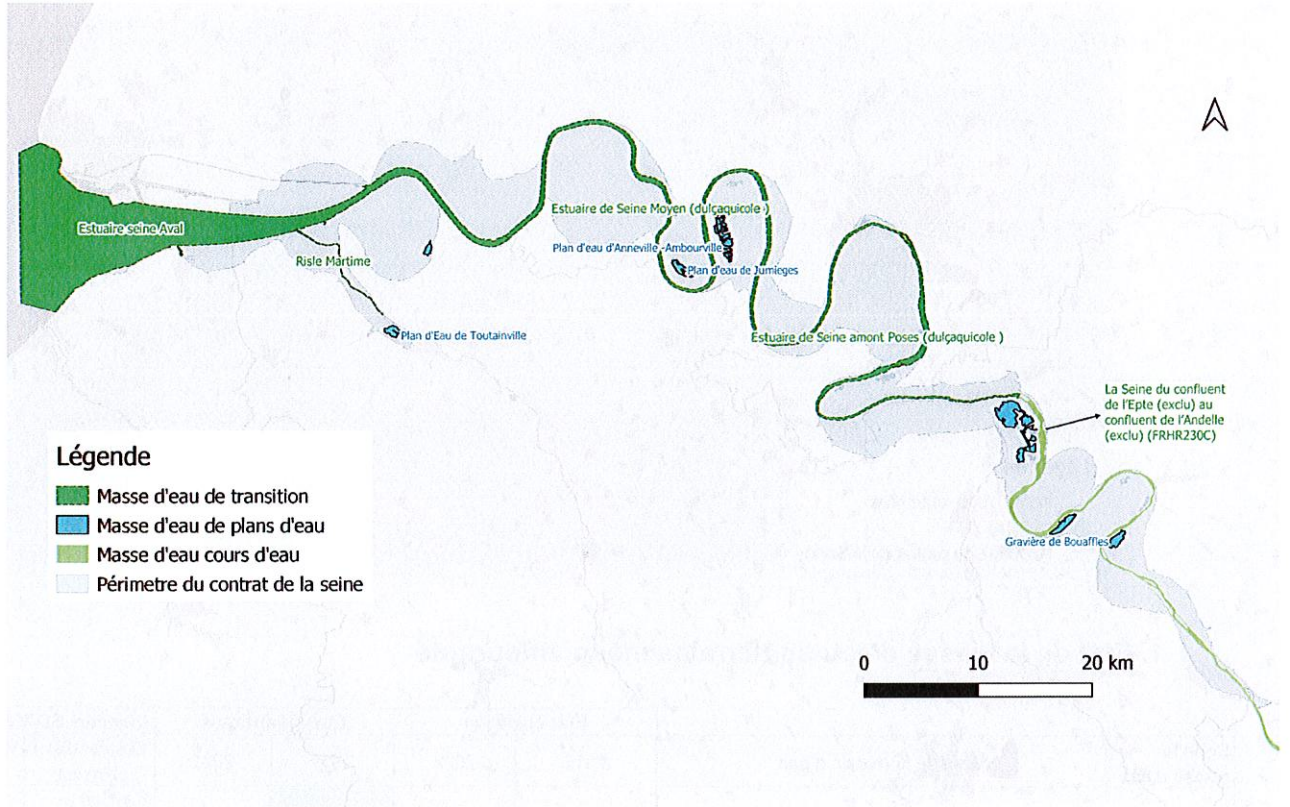
- ◆ Estuaire de Seine Aval (FRHT03)
- ◆ Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) (FRHT02)
- ◆ Estuaire de Seine Amont (dulçaquicole) : Poses (FRHT01)
- ◆ La Risle Maritime (FRHT07)
- ◆ La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu) (FRHR230C)

On compte également **7 masses d'eau de plans d'eau** localisées dans les boucles de la Seine (de l'aval vers l'amont) :

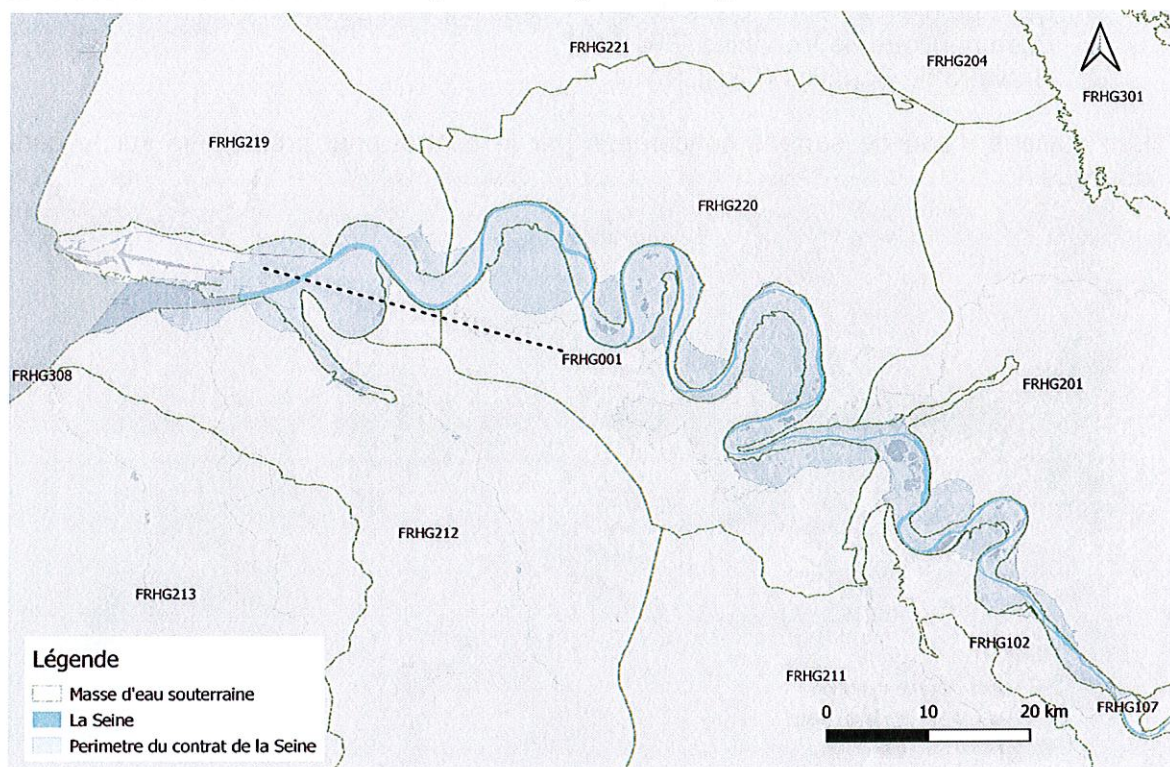
- ◆ Plan d'eau de Toutainville (FRHL18)
- ◆ La Grand'Mare (FRHL01)

- ◆ Plan d'eau de Jumièges (FRHL74)
- ◆ Plans d'eau d'Anneville –Ambourville (FRHL73)
- ◆ Base de plein air et de loisirs de Léry-Poses Lac des Deux Amants (FRHL17)
- ◆ Base nautique de Venables (FRHL16)
- ◆ Gravière de Bouaffles (FRHL15)

Les masses d'eau de surface concernées par le contrat sont présentées sur la carte ci-dessous :



La principale **masse d'eau souterraine méso affleurante** qui concerne la Seine Normande est celle des alluvions de la seine moyenne aval (FRHG001), illustrée sur la carte ci-dessous :



### 1. État de la masse d'eau souterraine méso affleurante

Code la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat chimique		Etat quantitatif		Objectifs SDAGE 2022-2027	
		2019	2022	2019	2022	Objectif d'état chimique	Objectif d'état quantitatif
FRHG001	ALLUVIONS DE LA SEINE MOYENNE ET AVAL	médiocre	médiocre	Bon	Non évalué	Bon état à l'exception de certains éléments	Bon état (depuis 2015)

L'état chimique médiocre de la masse d'eau souterraine de la Seine n'a pas évolué entre 2019 et 2022. Son état quantitatif était estimé comme bon en 2019.



## État des masses d'eau plans d'eau et cours d'eau

Nom de la masse d'eau	Code de la masse d'eau	Catégorie de la masse d'eau	Etat des lieux 2019					Etat des lieux 2022					Etat des lieux 2025					RNAOE total 2033			
			Etat écologique	Etat biologique	Etat physico chimique	Etat polluants spécifiques	Etat chimique avec ubiquistes	Etat chimique sans ubiquistes	Etat écologique	Etat biologique	Etat physico chimique	Etat polluants spécifiques	Etat chimique avec ubiquistes	Etat chimique sans ubiquistes	Etat écologique	Etat biologique	Etat physico chimique		Etat polluants spécifiques	Etat chimique avec ubiquistes	Etat chimique sans ubiquistes
Base de plein air et de loisirs de Léry-Poses Lac des Deux Arants	FRHL17	Masse d'eau plan d'eau	Moyen	Moyen	Médiocre	Bon	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Moyen	Moyen	Mauvais	Bon	Oui
La Grande Mare	FRHL01	Masse d'eau plan d'eau	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Mauvais	Bon	Moyen	Mauvais	Bon	Médiocre	Moyen	Bon	Bon	Mauvais	Moyen	Médiocre	Bon	Bon	Oui
Plan d'eau d'Anneville-Ambourville	FRHL73	Masse d'eau plan d'eau	Moyen	Moyen	Très bon	Bon	Mauvais	Bon	Moyen	Mauvais	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Mauvais	Bon	Très bon	Mauvais	Bon	Oui
Plan d'eau de Jumièges	FRHL74	Masse d'eau plan d'eau	Moyen	Moyen	Très bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Mauvais	Bon	Bon	Mauvais	Bon	Oui
Gravière de Bouaflès	FRHL15	Masse d'eau plan d'eau	Médiocre	Médiocre	Mauvais	Moyen	Mauvais	Mauvais	Moyen	Mauvais	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Médiocre	Mauvais	Bon	Oui
Base nautique de Venables	FRHL16	Masse d'eau plan d'eau	Moyen	Moyen	Mauvais	Bon	Mauvais	Mauvais	Bon	Mauvais	Mauvais	Médiocre	Moyen	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Moyen	Médiocre	Mauvais	Mauvais	Oui
Plan d'eau de Toutainville	FRHL18	Masse d'eau plan d'eau	Moyen	Mauvais	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Indéterminé	Moyen	Bon	Bon	Moyen	Mauvais	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Mauvais	Bon	Oui
La Seine du confluent de l'Epie (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHP230C	Masse d'eau cours d'eau	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Mauvais	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Mauvais	Bon	Oui	

En 2025, 28% des masses d'eau disposent d'un bon état écologique, 71% ont un état écologique moyen à médiocre.

Entre 2019 et 2025, l'état écologique, l'état biologique, l'état physico-chimique et l'état polluants spécifiques de 2 plans d'eau (Anneville-Ambourville (FRHL73) et Jumièges (FRHL74)) se sont améliorés.

En revanche, 2 plans d'eau ont vu leur état écologique se dégrader (La Grande Mare (FRHL01), Base nautique de Venables (FRHL16)).

En 2025, 85% des masses d'eau plans d'eau disposent d'un mauvais état chimique (avec ubiquistes). Un seul plan d'eau dispose d'un bon état chimique (avec ubiquistes), il s'agit de La Grande Mare (FRHL01).

Deux plans d'eau (FRHL17 et FRHL74) ont vu leur état chimique (avec ubiquistes) se dégrader entre 2019 et 2022.

## C. Les PPMHA de la Seine Normande : un outil opérationnel phare du contrat de la Seine

Étant important de considérer la Seine comme un système global, un milieu interconnecté longitudinalement et latéralement, les Plans pluriannuels d'actions et de travaux en faveur des milieux humides et aquatiques (PPMHA) proposent une réflexion allant au-delà du lit mineur et des berges de la Seine en intégrant pleinement le lit majeur et les milieux qui lui sont associés.

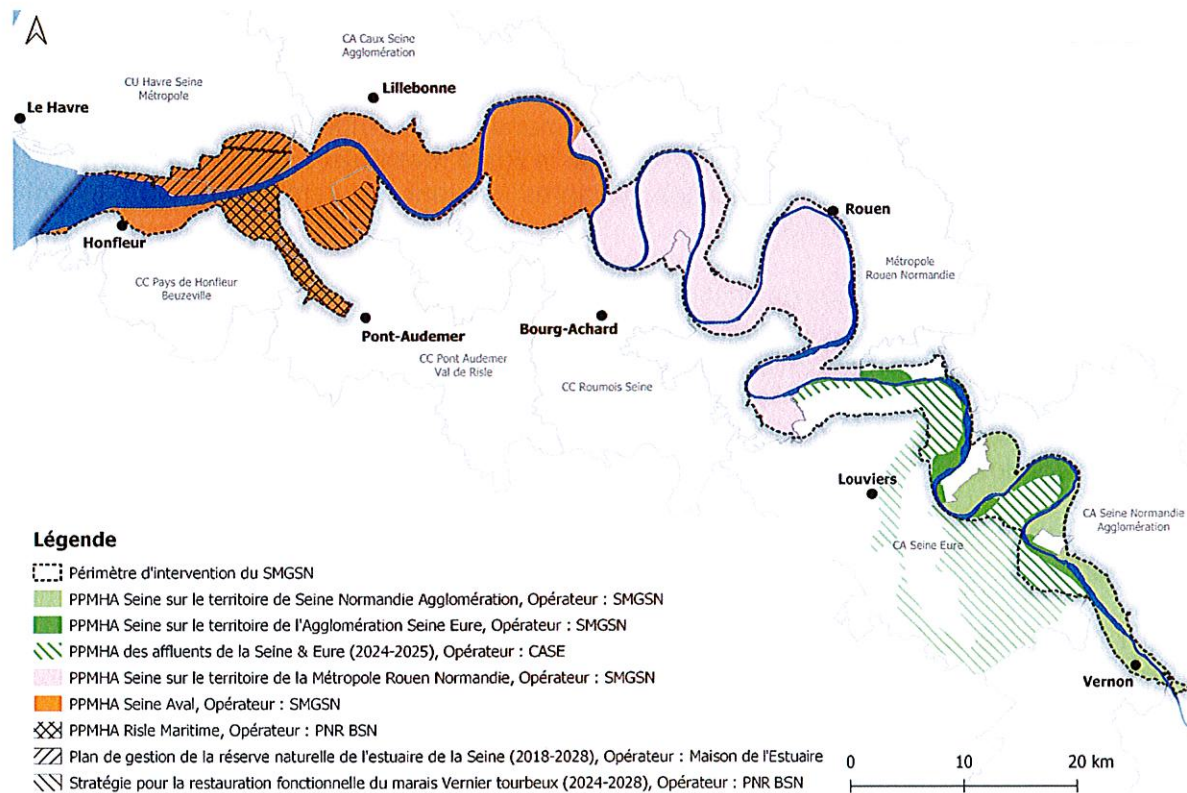
Les PPMHA sont destinés à identifier les besoins de restauration des zones humides et aquatiques de manière localisée, individualisée et chiffrée. Ces besoins de restauration sont ensuite compilés dans un programme complet auquel est associé un tableau de programmation pluriannuelle.

L'objectif est de disposer de cet outil sur l'ensemble du périmètre du contrat de la Seine. C'est pourquoi, l'élaboration de **2 PPMHA (Seine aval et Risle Maritime)** est inscrit au sein de la programmation.

**Des actions de restauration des milieux humides et aquatiques sur les secteurs identifiés au sein des PPMHA en cours d'élaboration viendront amender le contrat de la Seine lors de sa révision à mi-parcours.**

Le SMGSN veillera à la cohérence et à la concaténation de ces outils de planification à l'échelle de l'axe Seine pour une vision cohérente.

La carte, ci-dessous, illustre la planification et les opérateurs des différents PPMHA de l'axe Seine normand.



**Elaboration de plans d'actions et travaux en faveur des milieux humides et aquatiques sur le territoire du SMGSN**

## D. Une multitude d'acteurs sur le périmètre du contrat qui agissent en faveur des milieux aquatiques et humides

Sur le périmètre du contrat, le syndicat mixte de gestion de la Seine normande dispose de compétences statutaires (à la carte) dévolues à la mise en œuvre de la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations** (compétence GEMAPI), réparties comme suit selon ses 10 membres (2 départements et 8 EPCI riverains de la Seine) :

	Compétence obligatoire 1	Compétence obligatoire 2	Compétence optionnelle 1	Compétence optionnelle 2	Compétence optionnelle 3
	1.1. Planification stratégique 1.2. Animation et coordination d'actions en matière de GEMA	Mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit mineur de la Seine et de la Risle Maritime	Animation et programmation en matière de prévention des inondations	Mise en œuvre opérationnelle de la PI par débordement de Seine	Mise en œuvre opérationnelle de la GEMA sur le lit majeur de la Seine
Conseil départemental de la Seine Maritime	✓		✓	✓	
Conseil départemental de l'Eure	✓		✓		
CA Seine Normandie agglomération	✓	✓	✓		✓
CA Seine Eure	✓	✓			
Métropole Rouen Normandie	✓	✓		✓	
CC Pont Audemer, Val de Risle	✓	✓	✓		
CC Roumois Seine	✓	✓	✓	✓	✓
CA Caux Seine Agglo	✓	✓	✓	✓	
CC du Pays de Honfleur Beuzeville	✓	✓	✓		
CU Le Havre Seine Métropole	✓	✓			✓

Le syndicat mixte de gestion de la Seine normande est compétent pour l'ensemble des membres, sur les **lits mineurs de la Seine et de la Risle maritime**, ainsi que sur les **annexes hydrauliques associées** sur les actions suivantes relevant des items 2 et 8 du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- Élaboration des plans de gestion des sites en lit mineur,
- Entretien courant du lit mineur tel que la gestion de la végétation et les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- Études et travaux de restauration du lit mineur et/ou de ses fonctionnalités écologiques. Ces projets concernent notamment la continuité écologique et les zones de connexions latérales.

On entend par **lit mineur**, les **berges** et une **bande de 5 mètres au-delà de la crête des berges**.

Pour le **lit majeur**, le syndicat mixte de gestion de la Seine normande est compétent sur 3 EPCI : Seine Normandie agglomération, la communauté de communes Roumois Seine et la communauté d'agglomération Le Havre Seine Métropole.

Sur les autres EPCI, la mise en place de conventions est envisageable pour permettre au syndicat d'intervenir sur le lit majeur, c'est le cas par exemple du PPMHA réalisé par le syndicat pour le compte de la Métropole Rouen Normandie.

Au-delà des membres du syndicat, d'autres acteurs, agissent en faveur des milieux aquatiques et humides sur le territoire de la Seine normande pour l'acquisition de connaissances, la gestion ou la réalisation de travaux de restauration...

Structure	Contrat d'animation ZH	Acquisition de connaissances	Propriétaire de sites / acquisition de sites	Travaux / entretien sur les ZH
Groupement d'Intérêt Public Seine-Aval		x		
Maison Estuaire	x	x	x	x
Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	x	x	x	x
HAROPA PORT		x	x	x
Conservatoire des espaces naturels de Normandie	x	x	x	x
Fédérations départementales de chasse 76 - 27	x	x		x
Conseils départementaux 76 - 27-14 (ENS)	x	x	x	x
Fédération de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	x	x		x
Agence Normande pour la Biodiversité et le Développement Durable	x	x		
Conservatoire du littoral		x	x	x
Métropole Rouen Normandie		x (lit majeur)	x (lit majeur)	x (lit majeur)
Agglo Seine Eure		x (lit majeur)	x (lit majeur)	x (lit majeur)
Communauté de communes Pont Audemer Val de Risle		x (lit majeur)	x (lit majeur)	x (lit majeur)
CA Caux Seine Agglo				x (lit majeur)
CC Pays Honfleur Beuzeville				x (lit majeur)

Le **GIP Seine-Aval** développe des connaissances et des outils afin d'accompagner les stratégies d'aménagement, de gestion des milieux aquatiques et d'adaptation au changement climatique sur le territoire de la vallée de l'estuaire de la Seine.

Face aux enjeux portés par le contrat de territoire « Eau, climat et biodiversité » de la Seine Normande, ces connaissances permettront de préciser les objectifs et leviers d'action d'une stratégie globale et cohérente d'intervention sur l'ensemble du périmètre hydrographique de la vallée estuarienne.

Les actions mises en avant sont d'ores et déjà financées dans la cadre du budget statutaire du groupement et du fond vert. Elles sont portées à connaissance de l'ensemble des signataires du contrat pour favoriser le partage d'informations et soutiennent l'élaboration d'une vision globale permettant de mieux appréhender l'articulation des actions engagées sur la Seine Normande.

**L'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable** (ANBDD) joue un rôle de facilitation et de mobilisation afin de multiplier les initiatives concrètes en faveur de la reconquête de biodiversité. Elle porte trois missions principales qui seront, pour chacune d'entre elles, mise au profit de la dynamique engagée par le syndicat mixte de gestion de la Seine Normande :

- Contribuer au développement et au partage de la connaissance sur la biodiversité Normande (animation de l'Observatoire de la Biodiversité de Normandie avec la plateforme de diffusion des données naturalistes appelée ODIN, développement d'indicateurs biodiversité dont une partie sont déclinés à l'échelle du périmètre du SMGSN),
- Œuvrer à la reconquête de la biodiversité,
- Valoriser les bonnes pratiques régionales.

**HAROPA PORT** est un aménageur - gestionnaire d'espaces naturels et développe depuis plusieurs années une politique en faveur de la biodiversité afin d'améliorer la gestion et la restauration écologique des espaces naturels du domaine portuaire mais également de favoriser l'intégration de la biodiversité au sein des zones portuaires.

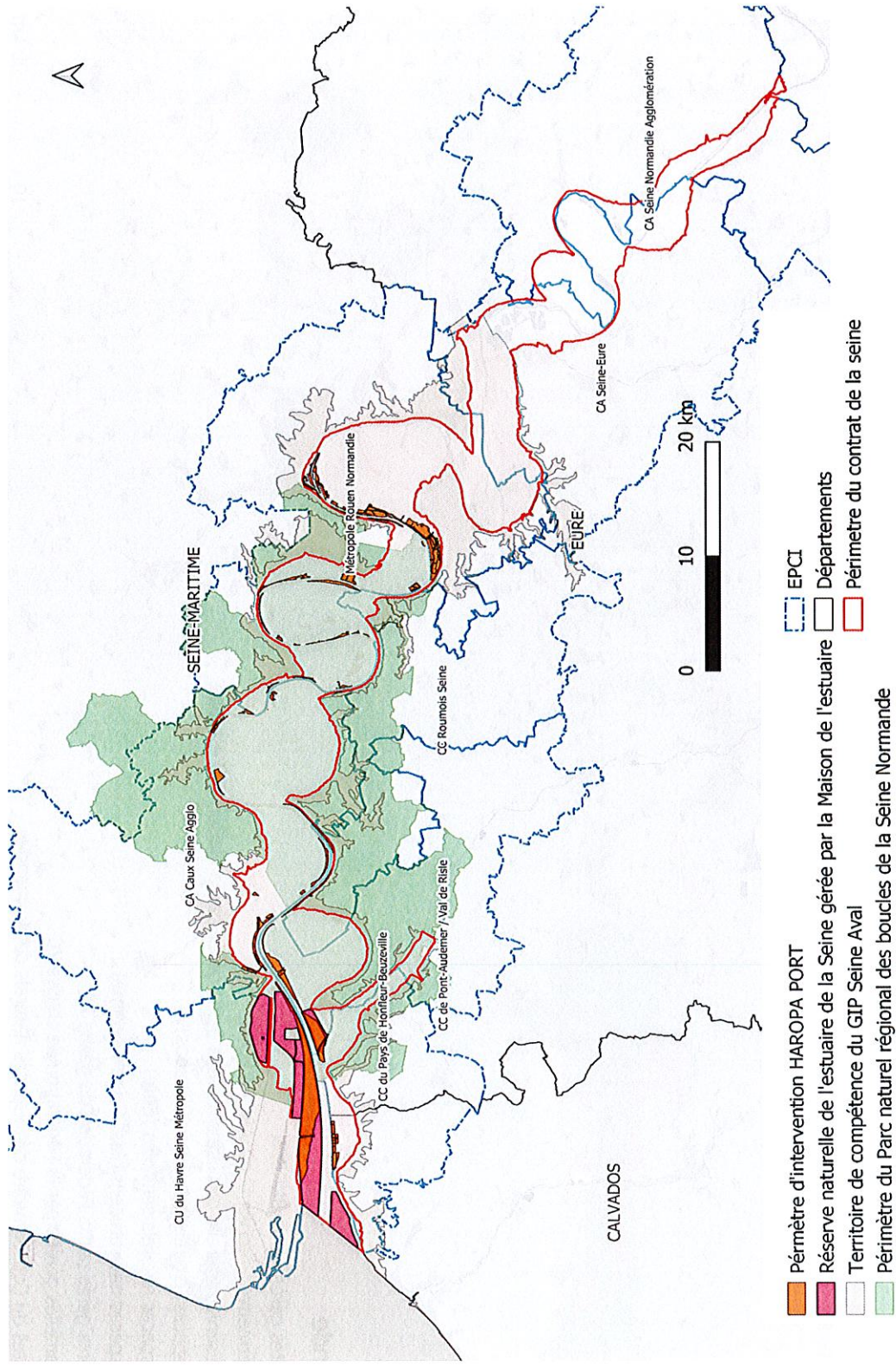
Ainsi, de nombreuses actions favorables à la biodiversité sont ainsi mises en place sur le domaine portuaire, tant dans les zones industrielles et portuaires que dans les espaces à vocation naturelle en lien avec les partenaires locaux : plans de gestion écologique, développement de partenariat de gestion, amélioration de la connaissance, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, développement de l'éco pâturage, gestion différenciée des espaces verts, création de frayères, créations de trames vertes et bleues, mesures de restauration écologique, renaturation de berges, ...

Il peut s'agir à la fois de mesures environnementales d'ordre volontaire ou de mesures cadrées règlementairement, associées à une autorisation d'aménagement ou d'exploitation.

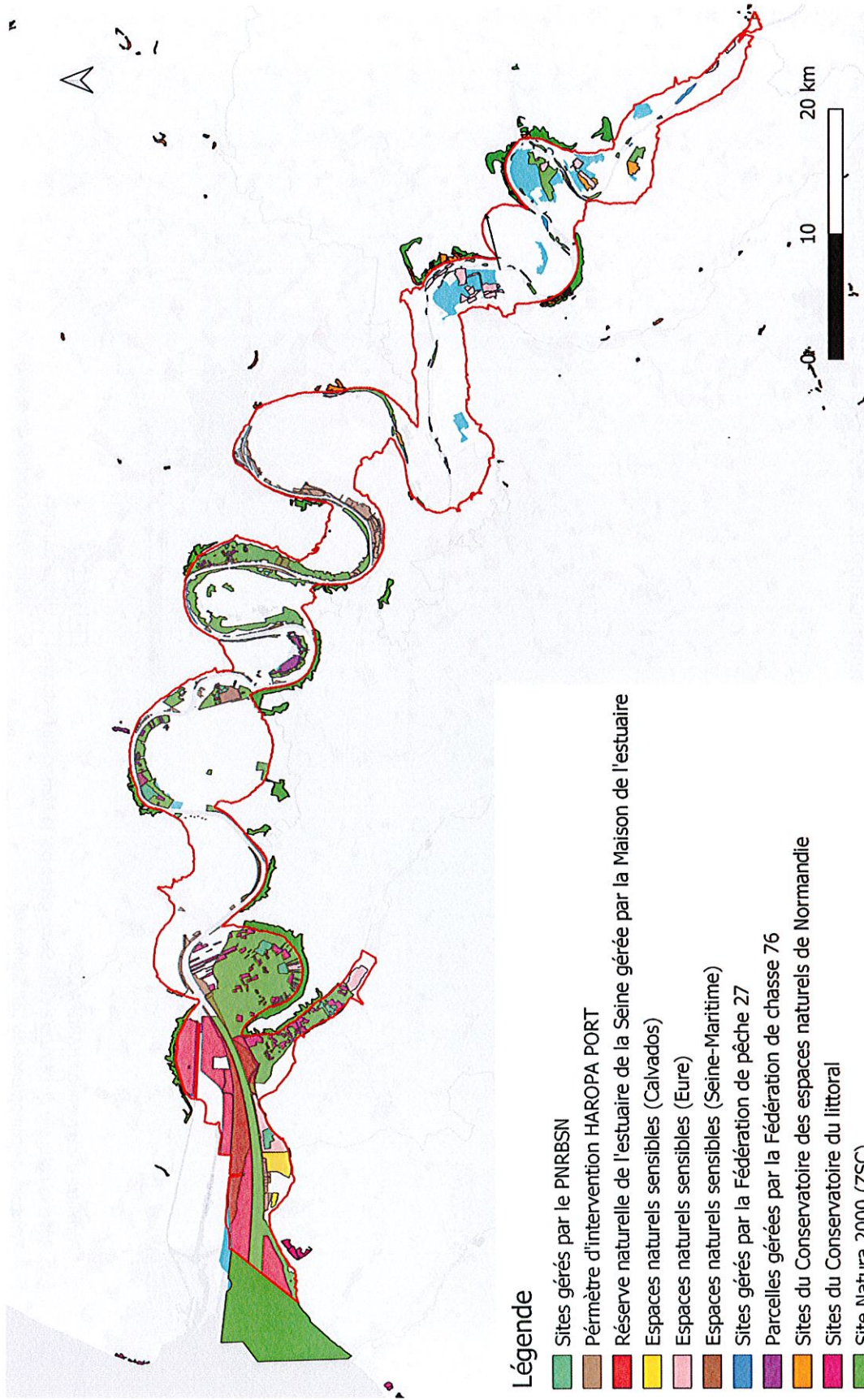
HAROPA PORT élabore actuellement son Schéma Directeur du Patrimoine Naturel (SDPN) au niveau de l'axe Seine. Ce document d'orientations vise à concilier les enjeux de développement industrialo-portuaire et les enjeux de biodiversité sur le territoire portuaire et à constituer la feuille de route de HAROPA PORT en matière de biodiversité, avec notamment l'élaboration d'un plan d'actions actualisé pour la période 2026-2030. De ce fait, des actions de HAROPA PORT en faveur de la biodiversité (gestion, restauration) pourront venir amender le contrat de la Seine normande lors de sa révision à mi-parcours.

Il en est de même des actions pouvant découler du Plan d'Adaptation au Changement Climatique de HAROPA PORT en cours d'élaboration

La carte ci-dessous illustre les périmètres d'intervention des différents acteurs qui agissent en faveur des milieux aquatiques et humides en vallée de Seine Normandie. Un des objectifs du contrat est de faire le lien, la communication et la coordination entre les différentes démarcations.



La carte ci-dessous illustre les zones humides gérées et protégées par différents classements et gestionnaires en vallée de Seine Normandie.



### Légende

- Sites gérés par le PNRBSN
- Périmètre d'intervention HAROPA PORT
- Réserve naturelle de l'estuaire de la Seine gérée par la Maison de l'estuaire
- Espaces naturels sensibles (Calvados)
- Espaces naturels sensibles (Eure)
- Espaces naturels sensibles (Seine-Maritime)
- Sites gérés par la Fédération de pêche 27
- Parcelles gérées par la Fédération de chasse 76
- Sites du Conservatoire des espaces naturels de Normandie
- Sites du Conservatoire du littoral
- Site Natura 2000 (ZSC)
- Site Natura 2000 (ZPS)
- Périmètre du contrat de la seine

## **ANNEXE 2 – Programme d’actions détaillé du contrat de la Seine Normande**

### **Enjeu(x) identifié(s) et actions retenues**

À l'aune du changement climatique, **6 enjeux** ont été identifiés pour le contrat de la Seine normande :

- Préserver et restaurer les milieux humides et aquatiques, les continuités hydrauliques et écologiques de la Seine Normande
- Enrayer l'érosion de la biodiversité de la Seine Normande (volet espèces)
- Allier la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en développant les solutions fondées sur la nature (zones de connexion latérales par exemple)
- Réduire l'artificialisation du lit majeur par la désimperméabilisation
- Participer à la diminution des pollutions en Seine par la gestion des eaux pluviales à la source
- Participer à la sensibilisation sur les milieux humides et aquatique



Programme d'actions prévisionnel du contrat

N°action	Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Lieu	Nom de la Masse d'eau	Code de la Masse d'eau	Domaine OSMOSE	Objectifs à atteindre	Echéancier et montant annuel (k€, en HT)						
								2026	2027	2028	2029	2030	Total	
<b>Enjeu 1 : Préserver, gérer et restaurer les milieux humides et aquatiques, les continuités hydrauliques et écologiques de la Seine Normande</b>														
<b>1.1 Restaurer les milieux humides et aquatiques</b>														
1	Elaboration d'un plan de gestion des lacs publics de la commune des Trois Lacs	CASE	Commune des Trois Lacs	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C		Améliorer le fonctionnement écologique et hydraulique des plans d'eau afin de développer le potentiel d'accueil pour la biodiversité x ha faisant l'objet d'un plan de gestion	35	35					70
2	Mise en œuvre des actions de restauration des étangs (Les Trois Lacs)	CASE	Commune dues Trois Lacs	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C		Améliorer le fonctionnement écologique et hydraulique des plans d'eau afin de développer le potentiel d'accueil pour la biodiversité x ha restaurés			50				50
3	Restauration de zones humides de plateau Etude de faisabilité	CASE	St Aubin sur Gaillon	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C		Restauration les zones humides en tete de bassin			30				30
4	Etude de faisabilité : suppression de deux étangs à Gaillon pour mettre en place une zone humide	CASE	Commune de Gaillon	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C		Amélioration du fonctionnement hydraulique du tronçon (parcelles adjacentes au cours d'eau drainées), modélisation de la potentielle zone humide à réimplanter à la place des deux étangs		30					30
5	Restauration de boisements alluviaux fonctionnels	FDC76	Département 76	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole) Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine Aval	FRHT01 FRHT02 FRHT03		Information et sensibilisation des propriétaires privés sur les intérêts des boisements alluviaux. Identification de programmes de travaux (4 hectares de boisements alluviaux réhabilités fin 2029). Phase pré-opérationnelle (consultation des entreprises) et phase opérationnelle. Premiers suivis écologiques	x	x	20	10	10		40
6	Réhabilitation et gestion écologique des mares situées sur les zones humides chassées (3 à 4 mares /an)	FDC76	Département 76	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole) Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine Aval	FRHT01 FRHT02 FRHT03		Réhabilitation écologique de mares en réseaux fonctionnels (berges en pentes douces, curage, restitution des surfaces aquatiques (curage), diversification des micro-habitats aquatiques (languettes submersibles, étagement des profondeurs d'eau ...) Diversification des stades évolutifs parmi les mares proches Mise en place et suivi d'une gestion écologique des pièces d'eau restaurées Suivi post-travaux	x	x	15	20	20		55
7	Restauration de zones humides	FDAAPMA 27	Département 27	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C		Etudes pour la restauration de ZHIP et suivi de chantier (1 site suivi par an et ETP sur MOE/AMO)	0	0	8,33	8,33	8,33		25
8	Restauration de zones humides	FDAAPMA 27	Département 27	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C		Réalisation d'inventaires faune/flore avant et après travaux et de levés topographiques avant travaux sur 1 site par an	5	5	5	5	5		25
9	Mise en place de plans de gestion sur des zones humides	FDAAPMA 27	SNA	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C	H-3-MIA0603-0318510	Gestion et animation de l'ENS de Vernon	0	0	7,33	7,33	7,33		22
10	Mise en place de plans de gestion sur des zones humides	FDAAPMA 27	SNA	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C	H-3-MIA0603-0318510	Prestation externe : Etats des lieux, suivis et élaboration du plan de gestion de l'ENS de Vernon	0	0	0	20	0		20
11	Amélioration de la biodiversité des ripisylves de l'étangs E9	CCPAVR	Commune de Pont Audemer	Risle maritime ou Plan d'eau de Toutainville	FRHT07 FRHL18		Issu du plan de gestion de l'ENS des étangs de Pont Audemer, reprofilage des berges par tronçons sur l'étangs E9	0	26	26	26	26		104
12	Elaboration d'un Plan pluriannuel d'actions en faveur des milieux humides et aquatiques (PPMHA) sur le territoire aval de la Seine (en aval de la Métropole Rouen Normandie).	SMGSN	A cheval sur plusieurs EPCI	Estuaire de Seine Aval Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole)	FRHT03 FRHT02	H-3-MIA0101-0318498	Identification et définition des besoins de restauration des milieux humides et aquatiques (nombre de sites et surfaces) et des zones de mobilité du fleuve (nombre de zones et surfaces) Elaboration d'un PPMHA sur 21 000 ha (hors marais vernier tourbeux, risle maritime, RNN estuaire de la Seine)		208					208
13	Etude de faisabilité pour la valorisation écologique et fonctionnelle des plans d'eau de la boucle d'Anneville-Ambourville	SMGSN	Sur le territoire de la MRN	Plan d'eau d'Anneville-Ambourville	FRHL73		Etudier les potentialités de restauration des plans d'eau pour favoriser la biodiversité et les zones humides Nombre de plans d'eau étudiés et surfaces		83					83

14 ▲	Elaboration de 2 plans de gestion par an	SMGSN	A cheval sur plusieurs EPCI	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole) Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine Aval La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHT01 FRHT02 FRHT03 FRHR230C	H-3-MIA0201-0318499	Définir des programmes opérationnels pour restaurer les milieux aquatiques et humides : Sites potentiels (code PPMHA) : « Ile Godefroy » / 5 ha (CASE SNA 27_Les Trois Lacs_1) ; « La Grande Ile » / 8.4 ha (SNA 27_Bouafles_1) ; « Zone humide de Bouafles » / 3 ha (SNA 27_Bouafles_2) ; Gerbe de la Grève Vannier / 840 ml (SNA 27_Vézillon_1) ; Roselière du Mesnil / 1 ha (5) SNA 27_Port Mort_4) ; Le Radier / 1.7 ha (6) CASE 27_Amfreville sous les Monts_1) ; Le Trou Massin / 1.6 ha (CASE 27_Herqueville_1) ; Bras de Freneuse / 3 km (MRN 76_Freneuse_1) ; « Ile Chouquet » / 21 ha (SNA 27_Pressagny l'Orgueilleux_2) ; « Ile Emient » / 43 ha (SNA 27_La Chapelle Longueville_4) ; « La Sablière-Le Marais-Quai de l'ancienne sablière » / 39 ha (SNA 27_La Chapelle Longueville_1 - 27_La Chapelle Longueville_6 - 27_La Chapelle Longueville_8) ; « Zone humide » / 4 ha (SNA 27_La Chapelle Longueville_5) ; « Ile du Moulin » / 27 ha (SNA 27_Muids_2) ; « Ile Martinet » / 14 ha (CASE 27_Andé_3) - Nombre de plans de gestion réalisés par an - Sites concernés et surfaces des sites concernés par un plan de gestion	166	166	166	166	166	166	830	
15 ▲	Mise en œuvre des actions de restauration sur les milieux aquatiques et humides issues des plans de gestion	SMGSN	Sur les 8 EPCI riverains de la Seine	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole) Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine Aval La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHT01 FRHT02 FRHT03 FRHR230C	H-3-MIA0201-0318499	Travaux de restauration pour améliorer les fonctionnalités et la biodiversité des milieux aquatiques et humides : Sites potentiels (code PPMHA) : « Ile aux moines » / 31 ha (CASE MRN 27_Martot_1) ; « Boisement des Acacias » / 5ha (SNA 27_Saint Marcel_1) ; « Berge Pîtres-Le Manoir » / 10 ha (CASE 27_Pîtres_1) ; « Berge Val d'Hazey » / 6.5 ha (CASE 27_Val d'Hazey_1) ; « Berge Courcelles sur Seine » / 10.6 ha (CASE SNA 27_Courcelles sur Seine_1) ; « Ile Godefroy » / 5 ha (CASE SNA 27_Les Trois Lacs_1) ; « La Grande Ile » / 8.4 ha (SNA 27_Bouafles_1) ; « Zone humide de Bouafles » / 3 ha (SNA 27_Bouafles_2) ; Gerbe de la Grève Vannier / 840 ml (SNA 27_Vézillon_1) ; Roselière du Mesnil / 1 ha (5) SNA 27_Port Mort_4) ; Le Radier / 1.7 ha (6) CASE 27_Amfreville sous les Monts_1) ; Le Trou Massin / 1.6 ha (CASE 27_Herqueville_1) ; Bras de Freneuse / 3 km (MRN 76_Freneuse_1) ; « Ile Chouquet » / 21 ha (SNA 27_Pressagny l'Orgueilleux_2) ; « Ile Emient » / 43 ha (SNA 27_La Chapelle Longueville_4) ; « La Sablière-Le Marais-Quai de l'ancienne sablière » / 39 ha (SNA 27_La Chapelle Longueville_1 - 27_La Chapelle Longueville_6 - 27_La Chapelle Longueville_8) ; « Zone humide » / 4 ha (SNA 27_La Chapelle Longueville_5) ; « Ile du Moulin » / 27 ha (SNA 27_Muids_2) ; « Ile Martinet » (14) CASE 27_Andé_3) - types de travaux potentiels : restauration de ripisylve, restauration écologique de berges, restauration du caractère humide, réouverture de milieux, restauration/création de mares, gestion des espèces végétales inadaptées, restauration de la continuité écologique... - Nombre de sites et surfaces restaurées	50	83	83	83	83	83	383	
16	Elaboration d'un PPMHA pour le lit mineur et majeur sur la Risle maritime	PNRBSN	CC Honfleur Beuzeville CC Pont Audemer Val de Risle	Risle maritime	FRHT07	H-3-MIA0101-0318498	Identification et définition des besoins de restauration des milieux humides et aquatiques (nombre de sites et surfaces) et des zones de mobilité du fleuve (nombre de zones et surfaces) Elaboration d'un PPMHA sur x ha				50	50			100
17 ▲	Mise en œuvre du plan de gestion d'Aizier/Vieux-Port/Vatteville-la-Rue	HAROPA PORT	Communes Aizier, Vieux-Port et Vatteville-la-rue et	Estuaire de Seine Aval Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole)	FRHT03 FRHT02		Mise en œuvre du plan de gestion : actions d'entretien et restauration légère. Suivis écologiques	13	24	13	21	12			83
18 ▲	Aménagement/renaturation de la berge autour de l'embouchure du Cailly - étude projet	HAROPA PORT	bassin Saint Gervais à Rouen	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole)	FRHT01		Dimension écologique et paysagère Vision globale du réaménagement de l'embouchure du Cailly			70					70
19 ▲	Installation de micro-habitats favorables aux poissons avec suivi écologique	HAROPA PORT	bassin Saint Gervais à Rouen	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole)	FRHT01		Préservation de la faune aquatique, intégration de la biodiversité dans les infrastructures portuaires - Etude de faisabilité à réalsier - Réfléchir à une implantation intéressante avec GIPSA			40					40
20	Restauration de la roselière non exploitée et des mégaphorbiaies	Maison de l'Estuaire	Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Améliorer l'état de conservation de ces habitats et diversifier les stades et classes d'âge. Surface restaurée	x	x	37	37	37			111
21	Restauration des mares sans usages	Maison de l'Estuaire	Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Améliorer l'état de conservation globale des mares notamment pour les habitats et les espèces patrimoniales Nombre de mares restaurées	x	x	9	9	9			27

22	Plan d'action sur les zones de non chasse	Maison de l'Estuaire	Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Améliorer les capacités d'accueil de l'avifaune Conserver la flore et la faune patrimoniale Conserver une mosaïque d'habitats diversifiés <i>Nombre d'aménagements mis en place, nombre d'hectares améliorés grâce aux travaux, nombre de milieux restaurés</i>	x	x	150	150	150	450
23	Elaboration d'un document de gestion (méthode CT88) avec études diagnostics préalables	CEN Normandie	Site du Château de la Madeleine	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C		Etudes préalables mobiliser dans l'état des lieux du site (tome 1 du document de gestion CT88) Document de gestion élaboré selon la méthode CT88 (concertation, analyse de responsabilités et des facteurs d'inflences, processus évaluatif anticipé, planification de la gestion/restauration...) Surface : 11 ha			20	15		35
24	Etude de faisabilité pour restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques de la filandre du Trait	MRN/ SMGSN	Commune du Trait	Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole)	FRHT02		Etudier les potentialités de restauration de la filandre du Trait (scénarios) Production d'une étude de faisabilité		83				83
25	Restauration des fonctionnalités hydrauliques et écologiques de la filandre du Trait	MRN/ SMGSN	Commune du Trait	Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole)	FRHT02		Restauration de la filandre (fonctionnalités, biodiversité) Surface restaurée				750		750
26	Etude de faisabilité pour restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques d'une zone humide en bord de seine envahie de déchets historiques	SMGSN	Commune du Trait	Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole)	FRHT02		Etudier les potentialités de restauration d'une zone humide dégradée Production d'une étude de faisabilité	83					83
27	Restauration des fonctionnalités hydrauliques et écologiques d'une zone humide en bord de seine envahie de déchets historiques	SMGSN	Commune du Trait	Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole)	FRHT02		Restauration d'une zone humide (fonctionnalités, biodiversité) Surface restaurée			417			417
<b>1.2 Restaurer les continuités écologiques et hydrauliques</b>													
28	Renaturation du ru du Canal au Val d'Hazey	CASE	Commune du Val d'Hazey	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole)	FRHT01	I-H-3-MIA02-0022817	Amélioration de la biodiversité et du fonctionnement hydraulique du cours d'eau, effacement du talus guidant le tracé du cours d'eau sur chaque rive			30			30
29	Réouverture du ru du Canal à Gaillon	CASE	Gaillon	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C	I-H-3-MIA02-0022848	Renaturation du cours d'eau enterré, développement de la biodiversité locale			50			50
30	Etude hydraulique des niveaux d'eau sur le site de l'ENS des étangs et de la reconnexion avec la Risle maritime	CCPAVR	Commune de Pont Audemer	Risle maritime ou Plan d'eau de Toutainville	FRHT07 FRHL18		Issu du plan de gestion de l'ENS des étangs de Pont Audemer, pose et étude via des piézomètres sur le site	0	25	10	0	0	35
31	Etude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique sur un ouvrage traversant de système d'endiguement (arrêté frayères)	SMGSN	Commune d'Heurteauville	Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole)	FRHT02		Restaurer la continuité écologique sur un ouvrage hydraulique de système d'endiguement Production d'une étude de faisabilité <b>1 ouvrage traversant étudié à Heurteauville</b>	125					125
32	Restauration de la continuité écologique sur un ouvrage traversant de système d'endiguement / maîtrise d'œuvre préalable	SMGSN	Commune d'Heurteauville	Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole)	FRHT02		Restaurer la continuité écologique et sédimentaire d'un ouvrage hydraulique (maîtrise d'œuvre préalable) Nombre d'obstacles traités			42			42
33	Etude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique sur un exutoire prioritaire d'un affluent de la Seine	SMGSN	A cheval sur plusieurs EPCI	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole) Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine Aval La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHT01 FRHT02 FRHT03 FRHR230C		Restaurer la continuité écologique sur un affluent prioritaire de la Seine Production d'une étude de faisabilité <b>1 exutoire prioritaire (à déterminer avec les services de l'Etat)</b>		125				125
34	Restauration de la continuité écologique sur l'exutoire d'un affluent de la Seine / maîtrise d'œuvre préalable	SMGSN	A cheval sur plusieurs EPCI	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole) Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine Aval La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHT01 FRHT02 FRHT03 FRHR230C		Restaurer la continuité écologique et sédimentaire d'un exutoire prioritaire d'un affluent de la Seine (maîtrise d'œuvre préalable) Nombre d'obstacles traités				42		42

35	Définir, étudier et évaluer l'impact des aménagements pour l'amélioration de la circulation de l'eau entre les prairies subhalophiles et la fosse nord	Maison de l'Estuaire	Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Amélioration du fonctionnement hydraulique du secteur du point de vue de la gestion saisonnière (infrastructures adaptées) et du point de vue de la continuité biologique. <i>Surface reconnectée ou dont la connexion a été améliorée</i>			10	10	10	30
36	Suivi des niveaux d'eau et des forçages influençant l'hydraulique de la réserve	Maison de l'Estuaire	Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Connaissance en continu de l'évolution des niveaux en 22 points de la réserve naturelle et adaptation de la gestion hydraulique <i>Conformité des niveaux d'eau avec le plan de gestion</i>			23	23	23	69
37	Etude RCE du canal Saint Aubin	PNRBSN/Groupement	Quillebeuf sur Seine	Estuaire Seine Aval	FRHT03	H-3-MIA0304-0167973	Convention spécifique PnrBSN, CCPAVR, SMGSN Partenaire du projet : ASA	100	x				100
38	Travaux RCE du canal Saint Aubin	PNRBSN/Groupement	Quillebeuf sur Seine	Estuaire Seine Aval	FRHT03	H-3-MIA0304-0167973	Convention spécifique PnrBSN, CCPAVR, SMGSN Partenaire du projet : ASA			160			160
39	Etude de création d'une annexe hydraulique sur l'ENS des marais de la Risle	PNRBSN	Saint sulpice de Grimbouville	Risle maritime	FRHT07			80	x	x			80
40	Travaux de création d'une annexe hydraulique sur l'ENS des marais de la Risle	PNRBSN	Saint sulpice de Grimbouville	Risle maritime	FRHT07						200		200
<b>1.3 Améliorer les connaissances à visée opérationnelle</b>													
41	Suivi des mares	Maison de l'Estuaire	Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Comprendre les conditions qui permettent l'expression des différents habitats décrits dans les mares, pour mieux les gérer par la suite. Identifier un certain nombre de mares « types » qui feront l'objet d'un suivi annuel sur le long terme. Evaluer l'impact annuel de la gestion sur l'habitat ou celui de travaux d'entretien ou de restauration <i>Nombre d'espèces patrimoniales présentes par grands types d'habitats</i> <i>Nombre d'espèces végétales protégées (régionales et nationales) présentes par grands types d'habitats</i>			27	27	27	81
42	Suivi de la flore et des habitats	Maison de l'Estuaire	Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Compléter les connaissances sur la flore de chaque type de milieu par des relevés de végétation et des photos qui serviront de références pour la constitution de fiches descriptives d'un cortège d'espèces sélectionnées pour leur degré de rareté, de menace <i>Nombre d'espèces patrimoniales présentes par grands types d'habitats</i> <i>Nombre d'espèces végétales protégées (régionales et nationales) présentes par grands types d'habitats</i>			80	80	80	240
43	Suivi des prairies	Maison de l'Estuaire	Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Compléter les connaissances phytosociologiques Compréhension de la dynamique et du fonctionnement des habitats prairiaux Evaluer l'impact de la gestion <i>Nombre d'espèces patrimoniales présentes</i> <i>Nombre d'espèces végétales protégées (régionales et nationales)</i>			18	18	18	54
44	Outils de programmation et d'aide à la décision	Maison de l'Estuaire	Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine	Estuaire Seine Aval	FRHT03		<i>Suivi, évaluation et orientation à moyen et long terme de la gestion de la réserve naturelle</i>			102	102	102	306
45	Etude sur les bras secondaires de la Seine Normande	SMGSN	A cheval sur plusieurs EPCI	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole) Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHT01 FRHT02 FRHR230C		Améliorer les connaissances écologiques et fonctionnelles des bras secondaires et identifier les besoins de restauration  Production d'un diagnostic des bras secondaires et d'un plan d'actions Surface étudiée				125		125
46	Amélioration des connaissances sur les sources et leur devenir	CASE	Territoire CASE	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C		amélioration des connaissances et préservation des milieux		30				30

47	Etude des boisements alluviaux en vallée de Seine Normande (localisation, état de conservation et restauration)	SMGSN	Sur les 8 EPCI riverains de la Seine	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole) Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine Aval La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHT01 FRHT02 FRHT03 FRHR230C	H-3-MIA0201-0318499	Obj : les boisements alluviaux de la vallée de la Seine Normande afin de mieux connaître la répartition de cet habitat le long du fleuve, son état de conservation et les besoins de restauration.	140							140
48	Etudier les enjeux de salinisation	GIP Seine-Aval	Estuaire aval et intermédiaire	Estuaire Seine Aval Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole)	FRHT03 FRHT02		Obj : améliorer les connaissances sur la dynamique de la salinité dans les eaux souterraines qui peuvent influencer l'évolution des milieux humides de la vallée	X							0
49	Etudier les vasières pour améliorer les procédures de restauration (projets SUIVA, EVEREST)	GIP Seine-Aval	Estuaire intermédiaire et amont	Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine Amont (dulçaquicole)	FRHT02 FRHT01		Obj : améliorer les connaissances sur la qualité et le fonctionnement écologique (production primaire, macro-faune benthique) des vasières du secteur dulçaquicole de l'estuaire pour identifier les facteurs de réussite en terme de restauration et des protocoles de suivi.	X							0
50	Etudier les prairies humides pour améliorer les procédures de restauration (projets REPREF)	GIP Seine-Aval	vallée de l'estuaire	Estuaire Seine Aval Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine Amont (dulçaquicole)	FRHT03 FRHT02 FRHT01		Obj : améliorer les connaissances sur les conditions favorables pour optimiser le stockage de carbone, l'épuration des nitrates issus du fleuve dans ces milieux, tout en recherchant la compatibilité avec une activité socio-économique et un intérêt dans le cadre des stratégies d'adaptation au changement climatique pour identifier les facteurs de réussite en terme de restauration et des protocoles de suivi.	X	X	X					0
51	Etudier les niveaux de pollution chimique des milieux du lit de l'estuaire de la Seine pour évaluer les risques associés à une éventuelle remobilisation (projet DESTOX)	GIP Seine-Aval	Estuaire amont	Estuaire de Seine amont (dulçaquicole)	FRHT01		Obj : améliorer l'évaluation des stocks de pollution ancienne présents dans le lit de la Seine dans le secteur des îles de Seine (estuaire amont).	X							0
52	Développer une méthodologie d'évaluation et de cartographie des services rendus par les écosystèmes de la vallée de l'estuaire (projet VULPES)	GIP Seine-Aval	Tout l'estuaire	Estuaire Seine Aval Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine amont (dulçaquicole)	FRHT03 FRHT02 FRHT01		Obj : identifier les services pertinents pour le territoire et les acteurs, développer la méthodologie pour établir une cartographie et initier une première évaluation de leur intensité et vulnérabilité au pression anthropique et au changement climatique.	X	X	X					0
53	Cartographie des vulnérabilités écologiques à l'échelle de l'ensemble de la vallée estuarienne afin d'accompagner les partenaires pour identifier les priorités de restauration (projet PROMESSE, CAFEZH, CONNECT)	GIP Seine-Aval	Tout l'estuaire	Estuaire Seine Aval Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine amont (dulçaquicole)	FRHT03 FRHT02 FRHT01		Obj : mettre à jour en continu la cartographie de l'état de dégradation des milieux en mobilisant les nouvelles connaissances acquises à l'échelle de toute la vallée estuarienne.	X	X	X	X	X			0
<b>1.4 Maîtrise foncière et d'usage, planification dans les documents d'urbanisme</b>															
54	Acquisition de parcelles	CASE	Territoire de la CASE	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C		Instaurer une meilleure gestion des espaces ciblés par l'acquisition de parcelles stratégiques x ha acquis	50	50	50					150
55	Développement d'une stratégie foncière pour la GEMAPI	SMGSN	A cheval sur plusieurs EPCI	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole) Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine Aval La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHT01 FRHT02 FRHT03 FRHR230C		Production d'une stratégie foncière GEMAPI pour définir l'action foncière du syndicat	25							25

**Enjeu 2 : Enrayer l'érosion de la biodiversité de la Seine Normande (volet espèces)**

**2.1 Améliorer les connaissances sur les espèces**

56	Etude sur les populations d'écrevisses à pattes blanches en tête de bassin versant	CASE	Territoire de la CASE	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C	Amélioration des connaissances de l'Agglomération sur les populations d'écrevisses à pattes blanches, actions de suivis des populations, mesure des risques de contamination des individus par les écrevisses américaines	20							<b>20</b>
57	Suivi des oiseaux de la zone humide et littorale	Maison de l'Estuaire	Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine	Seine Estuaire Aval	FRHT03	Evaluer la capacité d'accueil de la réserve naturelle pour les oiseaux à différents moments de leur cycle biologique (reproduction, migration, hivernage) en lien avec leur habitats afin d'adopter la gestion <i>Nombre d'individus</i> <i>Nombre d'espèces</i> <i>Nombre de reproducteurs</i>	x	x	212	212	212			<b>636</b>
58	Suivi de la faune aquatique (ichtyofaune, odonates et amphibiens)	Maison de l'Estuaire	Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine	Seine Estuaire Aval	FRHT03	Evaluer la capacité d'accueil de la réserve naturelle pour ces animaux afin d'adapter la gestion <i>Nombre d'individus</i>	x	x	77	77	77			<b>231</b>
59	Suivi des habitats marins	Maison de l'Estuaire	Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine	Seine Estuaire Aval	FRHT03	Améliorer les connaissances sur le milieu marin <i>Nombre d'individus par espèce</i> <i>Densité spécifique</i>	x	x	46	46	46			<b>138</b>
60	Suivi de la faune terrestre	Maison de l'Estuaire	Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine	Seine Estuaire Aval	FRHT03	Améliorer les connaissances sur des taxons insuffisamment inventoriés <i>Nombre d'individus</i> <i>Nombre d'espèces</i>	x	x	23	23	23			<b>69</b>
61	Suivi annuel de l'espèce repère (brochet) et de la thermie sur la Seine	FDAAPMA27	Département 27	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C / FRHL17		x	x	1	1	1			<b>2</b>
62	Actualisation des données biodiversité (flore, habitats, poissons) et suivis post-travaux sur la filandre du Trait / Marais du Trait	MRN	Commune du Trait	Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole)	FRHT02	Améliorer les connaissances sur la flore, les habitats et les populations piscicoles et suivi de l'impact des travaux de restauration			15					<b>10</b>
63	Etudier les capacités d'accueil de l'anguille dans la vallée (projet REEL)	GIP Seine-Aval	Tout l'estuaire	Estuaire Seine Aval Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine Amont (dulçaquicole)	FRHT03 FRHT02 FRHT01	Obj : Hierarchiser les priorités de restauration des continuités laréales et milieux aquatiques favorables au cycle de vie de l'anguille.	x							<b>0</b>

**2.2 Mettre en œuvre des actions de gestion conservatoire des espèces**

64	Mise en œuvre d'actions de gestion conservatoire en faveur du Pélodyte ponctué et du Crapaud Calamite	CASE	Territoire de la CASE	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C	Assurer le maintien des noyaux de populations 5 populations gérées	5	5	5	5	5			<b>25</b>
65	Protection des zones à enjeux sur le domaine maritime	Maison de l'Estuaire	Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine	Estuaire Seine Aval	FRHT03	Assurer des conditions de quiétude nécessaires	x	x	1	1	1			<b>3</b>
66	Trame Ambition Amphibiens : actions de gestions volontaires sur les espaces interstitiels et les espaces verts portuaires	HAROPA PORT	ZIP du Havre - espaces interstitiels	Estuaire Seine Aval	FRHT03	Préservation des populations d'amphibiens sur la ZIP, notamment populations à enjeux (Crapaud calamite, Pélodyte ponctué)	10							<b>10</b>

**Enjeu 3 : Allier la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en développant les solutions fondées sur la nature**

**3.1 Développer des zones de connexion latérales**

<b>67</b> ♣	Etude de faisabilité pour la mise en place d'une zone de connexion latérale	SMGSN	Territoire de SNA	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C		Améliorer les connexions entre le lit mineur et le lit majeur, développer des zones d'expansion des crues et des zones humides Production d'une étude de faisabilité Surface étudiée						83		<b>83</b>
<b>68</b> ♣	Etude des bénéfices des solutions fondées sur la nature vis-à-vis du risque inondation (Projet ATLANTIS)	GIP Seine-Aval	Tout l'estuaire	Estuaire Seine Aval (dulçaquicole) Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine Amont (dulçaquicole)	FRHT03 FRHT02 FRHT01		Obj : Evaluer par modélisation hydraulique la diminution potentielle de l'aléa inondation grâce à des scénarios d'aménagement de zones d'expansion des eaux dans la vallée de l'estuaire de la Seine	x	x						<b>0</b>
<b>69</b> ♣	Acquisition de connaissances sur les enjeux socio-politiques liés à la mise en œuvre des SaFN (projet PRESEINE)	GIP Seine-Aval	Tout l'estuaire	Estuaire Seine Aval (dulçaquicole) Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine Amont (dulçaquicole)	FRHT03 FRHT02 FRHT01		Obj : Etablir un diagnostic socio-politique de l'intégration de SaFN dans l'aménagement de l'espace estuarien	x	x						<b>0</b>

**Enjeu 4 : Réduire l'artificialisation du lit majeur par la désimperméabilisation**

**4.1 Restaurer des secteurs portuaires artificialisés**

<b>70</b> ♣	Etude du potentiel de désimperméabilisation du domaine portuaire de HAROPA PORT   Le Havre	HAROPA PORT	Domaine direction territoriale du Havre - parking Hangar 84	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Réduction à la source des écoulements d'eaux de pluie dans les canalisations, réduction des pollutions en général, maîtrise des pollutions d'eaux de surface - 4300 m <sup>2</sup>	25							<b>25</b>
<b>71</b> ♣	Etude du potentiel de désimperméabilisation du domaine portuaire de HAROPA PORT   Le Havre	HAROPA PORT	Domaine direction territoriale du Havre - centre administratif	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Réduction à la source des écoulements d'eaux de pluie dans les canalisations, réduction des pollutions en général, maîtrise des pollutions d'eaux de surface - 8000 m <sup>2</sup>	25							<b>25</b>
<b>72</b> ♣	Etude du potentiel de désimperméabilisation du domaine portuaire de HAROPA PORT   Le Havre	HAROPA PORT	Domaine direction territoriale du Havre - parking quai de new york	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Réduction à la source des écoulements d'eaux de pluie dans les canalisations, réduction des pollutions en général, maîtrise des pollutions d'eaux de surface - 7200 m <sup>2</sup>	25							<b>25</b>
<b>73</b> ♣	Etude du potentiel de désimperméabilisation du domaine portuaire de HAROPA PORT   Rouen	HAROPA PORT	Domaine direction territoriale de Rouen	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole)	FRHT01		Gestion à la source des eaux pluviales Analyser le potentiel de désimperméabilisation de la DT Rouen. Etablir une stratégie de désimperméabilisation	50	50						<b>100</b>

Enjeu 5 : Participer à la diminution des pollutions en Seine par la gestion des eaux pluviales												
5.1. Limiter les déchets sur les exutoires												
74	Installation de filets à déchets sur les rejets d'eau pluviale	CASE	Territoire de la CASE	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C		limiter l'apport de déchets en Seine issus du réseau d'eau pluviale 2 filets installés	25	25	50		
5.2. Comprendre et mettre en conformité le fonctionnement des réseaux d'eau pluviale												
75	Remise en conformité du système d'assainissement pluvial ainsi que des eaux vannes sur le secteur Citadelle	HAROPA PORT	Domaine direction territoriale du Havre - Secteur Citadelle	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Réduction des flux de polluants issus des fonds de formes ainsi que du réseau d'eaux pluviales		550	550	1100	
76	Remise en conformité ICPE de l'assainissement du site des formes de l'Eure	HAROPA PORT	Domaine direction territoriale du Havre - Formes de l'Eure	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Réduction des flux de polluants issus des fonds de formes ainsi que du réseau d'eaux pluviales - 66000 m <sup>2</sup>	2500			2500	
5.3. Gérer et traiter les eaux pluviales à la source												
77	Gestion/traitement des eaux pluviales des voiries : Réduction à la source des écoulements d'eaux de pluie dans les canalisations, réduction des pollutions en cas de pluies extrêmes, maîtrise des pollutions d'eaux de surface induites par la circulation routière, qualité des eaux de la Seine	HAROPA PORT	Bd maritime, du barreau des Docks à RD13	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Amélioration de la gestion des eaux pluviales des voiries ( réduction à la source des écoulements de pluie dans les canalisations, réduction des pollutions en cas de pluies extrêmes) : 3,6 km - <u>le rejet se fait aujourd'hui dans des réseaux de collecte existant</u>	100	1000	1000	1400	3500
78	Gestion/traitement des eaux pluviales des voiries : Réduction à la source des écoulements d'eaux de pluie dans les canalisations, réduction des pollutions en cas de pluies extrêmes, maîtrise des pollutions d'eaux de surface induites par la circulation routière, qualité des eaux de la Seine	HAROPA PORT	TCMD à Moulineaux-grand Couronne - 22 ha	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole)	FRHT01		Aujourd'hui, les eaux pluviales des quais portuaires sont déversées directement dans la Seine sans infiltration ni dispositif de sectionnement pour prévenir les pollutions accidentelles - <u>quai en exploitation - risque de pollution avérée (conteneurs/pollution hydrocarbures/huiles correspondent aux pertes des engins/PL qui circulent sur le quai)</u> Infiltration des eaux pluviales en bassins enterrés sous les quais , création de noues en bordure/arrière quais pour ansorber les pluies annuelles, retrait des caniveaux et reprise de pente ( réduction des pollutions en cas de pluies extrêmes, amélioration de la qualité des eaux de seine) projet sur 3 ans (étude en 2027, 2 années travaux en 2028-2029)		1000	2000		3000
79	Gestion/traitement des eaux pluviales des voiries : Réduction à la source des écoulements d'eaux de pluie dans les canalisations, réduction des pollutions en cas de pluies extrêmes, maîtrise des pollutions d'eaux de surface induites par la circulation routière, qualité des eaux de la Seine	HAROPA PORT	Quai carue - grand Couronne (5 ha)	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole)	FRHT01		Aujourd'hui, les eaux pluviales des quais portuaires sont déversées directement dans la Seine sans infiltration ni dispositif de sectionnement pour prévenir les pollutions accidentelles - <u>quai en exploitation - risque de pollution avérée (vracs liquides)</u> Infiltration des eaux pluviales en bassins enterrés sous les quais , création de noues en bordure/arrière quais pour ansorber les pluies annuelles, retrait des caniveaux et reprise de pente ( réduction des pollutions en cas de pluies extrêmes, amélioration de la qualité des eaux de seine) projet sur 3 ans (étude en 2026, 2 années travaux en 2027-2028)		500	1000	1500	3000
80	Gestion/traitement des eaux pluviales des voiries : Réduction à la source des écoulements d'eaux de pluie dans les canalisations, réduction des pollutions en cas de pluies extrêmes, maîtrise des pollutions d'eaux de surface induites par la circulation routière, qualité des eaux de la Seine	HAROPA PORT	Quai de Rouen Quevilly (QRP) à Rouen - 15 ha environ	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole)	FRHT01		Aujourd'hui, les eaux pluviales des quais portuaires sont déversées directement dans la Seine sans infiltration ni dispositif de sectionnement pour prévenir les pollutions accidentelles - <u>quai en exploitation - risque de pollution avérée (Les produits manutentionnés sont essentiellement des vracs (engrais vracs, granulats marins, pellets de bois, pâte à papier ...))</u> Infiltration des eaux pluviales en bassins enterrés sous les quais , création de noues en bordure/arrière quais pour ansorber les pluies annuelles, retrait des caniveaux et reprise de pente ( réduction des pollutions en cas de pluies extrêmes, amélioration de la qualité des eaux de seine) projet sur 3 ans ( 1 année d'étude en 2025, 1 année de définition des travaux en 2026, 1 année travaux en 2027)	1500	6700			8200

81	Gestion/Traitement des eaux pluviales de la voirie qui sont déversées directement dans la Seine via un système de canalisation sans traitement préalable ni dispositif de sectionnement pour prévenir les pollutions accidentelles	HAROPA PORT	Domaine direction territoriale du Havre - parking Hangar 84	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Amélioration de la gestion des eaux pluviales : 4300 m <sup>2</sup> - <u>le montant des travaux sera affiné après les études</u>							1000	1000
82	Gestion/Traitement des eaux pluviales de la voirie qui sont déversées directement dans la Seine via un système de canalisation sans traitement préalable ni dispositif de sectionnement pour prévenir les pollutions accidentelles	HAROPA PORT	Domaine direction territoriale du Havre - parking quai new york	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Amélioration de la gestion des eaux pluviales : 7200 m <sup>2</sup> - <u>le montant des travaux sera affiné après les études</u>							720	720
83	Gestion/Traitement des eaux pluviales de la voirie qui sont déversées directement dans la Seine via un système de canalisation sans traitement préalable ni dispositif de sectionnement pour prévenir les pollutions accidentelles	HAROPA PORT	Domaine direction territoriale du Havre - centre administratif	Estuaire Seine Aval	FRHT03		Amélioration de la gestion des eaux pluviales : 8800 m <sup>2</sup> - <u>le montant des travaux sera affiné après les études</u>							880	880
84	Gestion/Traitement des eaux pluviales de la voirie qui aujourd'hui sont déversées directement dans la Seine via un système de canalisation sans traitement préalable ni dispositif de sectionnement pour prévenir les pollutions accidentelles. <u>Projet</u> : Réduction à la source des écoulements d'eaux de pluie dans les canalisations, réduction des pollutions en cas de pluies extrêmes, maîtrise des pollutions d'eaux de surface induites par la circulation routière	HAROPA PORT	Chemin du passage d'eau (accès au bac de Petit Couronne)	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole)	FRHT01		Amélioration de la qualité des eaux - 2400 m <sup>2</sup>		260						260
85	Gestion/Traitement des eaux pluviales de la voirie qui aujourd'hui sont déversées directement dans la Seine via un système de canalisation sans traitement préalable ni dispositif de sectionnement pour prévenir les pollutions accidentelles. <u>Projet</u> : Réduction à la source des écoulements d'eaux de pluie dans les canalisations, réduction des pollutions en cas de pluies extrêmes, maîtrise des pollutions d'eaux de surface induites par la circulation routière	HAROPA PORT	Bd du fossé Blondel - Grand Couronne	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole)	FRHT01		Amélioration de la qualité des eaux - 3000 m <sup>2</sup>		165	165					330
86	Gestion/Traitement des eaux pluviales de la voirie qui aujourd'hui sont déversées directement dans la Seine via un système de canalisation sans traitement préalable ni dispositif de sectionnement pour prévenir les pollutions accidentelles. <u>Projet</u> : Réduction à la source des écoulements d'eaux de pluie dans les canalisations, réduction des pollutions en cas de pluies extrêmes, maîtrise des pollutions d'eaux de surface induites par la circulation routière	HAROPA PORT	Bvd de l'île aux Oiseaux et voie "Maffy" - Grand Couronne	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole)	FRHT01		Amélioration de la qualité des eaux - 2500 m <sup>2</sup> environ pour la rue et 2100 m <sup>2</sup> pour la voie		170	170					340
87	Pose de multi-compteurs d'eau pour surveiller finement les fuites d'eau siège de la direction territoriale de Rouen, et suivre la consommation d'eau	HAROPA PORT	siège DT de Rouen	Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole)	FRHT01		Economie de la ressource en eau potable 8 installés ds le cadre du marché de renovation du siège en cours. Resterait 20/25 d'ajout suppl. afin d'avoir une vue plus fine par zone sanitaires (cout estimé à 4/5K€)		5						5

**Enjeu 6 : Participer à la sensibilisation sur les milieux humides et aquatiques**

**6.1 Animer le réseau d'acteurs et d'usagers de la Seine**

<b>88</b>	Journées techniques, formations GEMAPI	SMGSN	A cheval sur plusieurs EPCI				Favoriser la mise en réseau des acteurs et favoriser le partage de retours d'expériences Sensibiliser le grand public et les scolaires aux zones humides Nombre de journées organisées Nombre d'animations Nombre de participants	8	8	8	8	8	<b>42</b>
<b>89</b>	Animation poste animateur GEMA	SMGSN	A cheval sur plusieurs EPCI				Animer le contrat de territoire de la Seine Normande	60	60	60	60	60	<b>300</b>

**6.2 Développer des outils de communication**

<b>90</b>	Plaquette, vidéos...	SMGSN	A cheval sur plusieurs EPCI				Sensibiliser le public aux milieux aquatiques et humides Nombre et type d'outils produits	8	8	8	8	8	<b>42</b>
-----------	----------------------	-------	-----------------------------	--	--	--	--	---	---	---	---	---	-----------

**TOTAL** 5209 11056 6593 5896 4385 33135

♣ action prioritaire

## Montant prévisionnel du programme d'actions

Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de **33 135 000 € HT** et se décompose comme suit :

ENJEU	MONTANT (HT, K€)
<b>Enjeu 1 : Préserver, gérer et restaurer les milieux humides et aquatiques, les continuités hydrauliques et écologiques de la Seine Normande</b>	<b>6 464</b>
1.1 Restaurer les milieux humides et aquatiques	4 225
1.2 Restaurer les continuités écologiques et hydrauliques	1 088
1.3 Améliorer les connaissances à visée opérationnelle	976
1.4 Maîtrise foncière et d'usage, planification dans les documents d'urbanisme	175
<b>Enjeu 2 : Enrayer l'érosion de la biodiversité de la Seine Normande (volet espèces)</b>	<b>1 144</b>
2.1 Améliorer les connaissances sur les espèces	1 106
2.2 Mettre en oeuvre des actions de gestion conservatoire des espèces	38
<b>Enjeu 3 : Allier la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en développant les solutions fondées sur la nature</b>	<b>83</b>
3.1 Développer des zones de connexion latérales	83
<b>Enjeu 4 : Réduire l'artificialisation du lit majeur par la désimperméabilisation</b>	<b>175</b>
4.1 Restaurer des secteurs portuaires artificialisés	175
<b>Enjeu 5 : Participer à la diminution des pollutions en Seine par la gestion des eaux pluviales</b>	<b>24 885</b>
5.1. Limiter les déchets sur les exutoires	50
5.2. Comprendre et mettre en conformité le fonctionnement des réseaux d'eau pluviale	3 600
5.3. Gérer et traiter les eaux pluviales à la source	21 235
<b>Enjeu 6 : Participer à la sensibilisation sur les milieux humides et aquatiques</b>	<b>384</b>
6.1 Animer le réseau d'acteurs et d'usagers de la Seine	342
6.2 Développer des outils de communication	42
<b>TOTAL</b>	<b>33 135 €</b>



Afin d'avoir une vision globale sur le périmètre du contrat, le tableau ci-dessous regroupe :

- des actions déjà inscrites dans les conventions pluriannuelles avec certains partenaires, mais rappelées ici pour une bonne coordination entre les partenaires de la Seine Normande
- des actions portées par les partenaires, non subventionnées par l'AESN mais qui contribuent à répondre aux enjeux du contrat

N°action	Actions retenues par enjeu	Maître d'ouvrage	Lieu	Nom de la Masse d'eau	Code de la Masse d'eau	Objectifs à atteindre	Echéancier et montant				
							2026	2027	2028	2029	2030
<b>Enjeu 1 : Préserver et restaurer les milieux humides et aquatiques, les continuités hydrauliques et écologiques la Seine Normande</b>											
<b>1.1. Restaurer les milieux humides et aquatiques</b>											
1	Elaboration d'un Plan pluriannuel d'actions en faveur des milieux humides et aquatiques (PPMHA) sur le territoire Seine de la Métropole Rouen Normandie	SMGSN	Sur le territoire de la MRN	Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole)	- FRHT02 FRHT01	- Convention financière n° 1113047 (1) 2025	X	X			
2	Elaboration et/ou mise en œuvre de notices et plans de gestion sur des milieux humides	PNRBSN	RNN du marais Vernier, ENS Marais de la Risle Maritime, ENS mares de Conteville, « marais de Caudebec en Caux », « marais de Saint Nicolas de Bliquetuit », « marais de Notre Dame de Bliquetuit », « marais d'Heurteauville », site de Trouville la Haule, « Pré aux ânes » (marais Vernier)	Estuaire Seine Aval Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole)	FRHT03 FRHT02		X	X	X	X	X
3	Restauration fonctionnelle du marais Vernier tourbeux	PNRBSN	Marais Vernier	Estuaire de Seine Aval	FRHT03	Convention spécifique PnrBSN, CCPAVR, SMGSN	X	X	X	X	
4	Elaboration et/ou mise en œuvre de notices et plans de gestion sur des milieux humides	CENN	SMGSN (convention partenariale), SNA, CASE (Convention cadre et annuelle), MRN (Convention cadre), Pont-Audemer vallée de Risle			Obj : Elaboration et mise en œuvre; Livrable : bilan régulier et évaluation quinquennale ; Financement : Cellule AESN, Commune et collectivités locales, FEDER...	X	X	X	X	X
5	Plan d'adaptation au changement climatique	HAROPA PORT	Ensemble domaine et missions de HAROPA PORT			Etude de vulnérabilité, stratégie d'adaptation et plan d'actions	X				
6	Elaboration du Schéma Directeur du Patrimoine Naturel (SDPN)	HAROPA PORT	Ensemble du domaine portuaire : estuaire de Seine et IDF			Concilier aménagement et biodiversité : élaboration de la feuille de route biodiversité de HAROPA PORT, restauration écologique, trame verte et bleues, amélioration de la séquence ERC et mesures associées : Stratégie et plan d'actions	X				

7	Diagnostic des réseaux hydrauliques sur le secteur de la Risle Maritime	PNRBSN	Risle Maritime	Risle maritime	FRHT07		X	X	X	
<b>1.2. Restaurer les continuités écologiques et hydrauliques</b>										
8	Diagnostic des réseaux hydrauliques sur le secteur de Roumare et de marais Vernier	PNRBSN	Métropole Rouen Normandie CC Pont Audemer Val de Risle	Estuaire Seine Aval Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole) Estuaire de Seine Amont Poses (dulçaquicole)	FRHT03 FRHT02 FRHT01		X	X		
9	Diagnostic des réseaux hydrauliques sur le secteur de la Risle Maritime	PNRBSN	Risle Maritime	Risle maritime	FRHT07		X	X	X	
<b>1.3. Améliorer les connaissances à visée opérationnelle</b>										
10	Suite Projet SYRHET : indicateur de suivi de la restauration des milieux alluviaux	CENN	Tout le territoire (milieux alluviaux notamment boisement)			Obj : Optimisation et déploiement sur les milieux alluviaux de la Seine notamment les boisements alluviaux	X	X	X	X
11	Adaptation/optimisation locale de la boîte à outils Mhéo	CENN	Tout le territoire			Obj : Elaboration d'un cadre méthodologique et technique pour l'évaluation de l'état et des actions de gestion/restauration des zones humides Edition de fiche indicateur/protocole terrain/analyse Accompagnement au déploiement des dispositifs sur les sites Analyse territoriale et locale pour une évaluation et une aide à la décision optimale. > Modalités et financement en cours de co-construction SMGSN/CENN/UMS/... et leur partenaire (PatriNat/FMA/FCEN/...)	X	X	X	X

1.4. Maitrise foncière et d'usage, planification dans les documents d'urbanisme											
12	Elaboration et/ou mise en œuvre de la Stratégie Foncière du CEN Normandie	CENN	Tout le territoire			Obj : Mise en œuvre d'actions foncières (ORE, Acquisition...)	X	X	X	X	X
13	Accompagnement des partenaires sur l'intégration, la protection et la restauration des mares et des réseaux de mares, l'émergence et le suivi des outils fonciers tels que les Obligations Réelles Environnementales (ORE) et les Baux Ruraux à Clauses Environnementales (BRCE), la gestion durable des réseaux hydrauliques, la déclinaison territoriale de la Trame Verte et Bleue	PNRBSN	Territoire du PNRBSN	Estuaire Seine Aval Estuaire de Seine Moyen (dulçaquicole)	FRHT03 FRHT02		X	X	X	X	X

### Enjeu 2 : Enrayer l'érosion de la biodiversité de la Seine Normande (volet espèces)

#### 2.1 Améliorer les connaissances sur les espèces

14	Suivis piscicoles et thermique sur l'Eure	FDAAPMA27	Département 27	La Seine du confluent de l'Epte (exclu) au confluent de l'Andelle (exclu)	FRHR230C / FRHL17		X	X	X		
15	Programme Régional d'actions relatif aux Espèces Exotiques Envahissantes (PREEE)	CENN	Tout le territoire			Obj : Elaboration et mise en œuvre; Livrable : bilan/évaluation périodique ; Financement : AESN, Commune et collectivités locales, FEDER...	X	X	X	X	X

#### 2.2 Mettre en œuvre des actions de gestion conservatoire des espèces

### Enjeu 3 : Allier la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en développant les solutions fondées sur la nature

#### 3.1. Développer des zones de connexion latérales

### Enjeu 4 : Réduire l'artificialisation du lit majeur par la désimperméabilisation

#### 4.1. Restaurer des secteurs portuaires artificialisés

### Enjeu 5 : Participer à la diminution des pollutions en Seine par la gestion des eaux pluviales

#### 5.1. Limiter les déchets sur les exutoires

#### 5.2. Comprendre et mettre en conformité le fonctionnement des réseaux d'eau pluviale

#### 5.3. Gérer et traiter les eaux pluviales à la source

**Enjeu 6 : Participer à la sensibilisation sur les milieux humides et aquatiques**

**6.1 Animer le réseau d'acteurs et d'utilisateurs de la Seine**

16	Formation professionnelle et accompagnement/conseil (la méthodologie de projet des Documents de gestion (CT88), agriculture en ZH, études des végétations liées au cours d'eau...	CENN	Tout le territoire		Formation de professionnels et futurs professionnels écologues ; Financement : OFB, AESN, Commune et collectivités locales.	X	X	X	X	X
17	Mobilisation citoyenne et scolaire sur les ressources en eau et des milieux humides et aquatiques autour des projets de gestion/restauration (CENN et partenaires)	CENN	Tout le territoire		Mobilisation citoyenne en faveur de la préservation et de l'acceptation des restaurations Financement : Commune et collectivités locales	X	X	X	X	X

**6.2 Développer des outils de communication**

## ANNEXE 3 – Indicateurs de résultats

Les indicateurs de résultats sont définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme d'actions. Ces indicateurs sont renseignés dans le tableau ci-dessous à la fin du contrat :

ENJEU	Thématique	Objectif à atteindre	Indicateurs de résultats attendus
<b>Enjeu 1 : Préserver et restaurer les milieux humides et aquatiques, les continuités hydrauliques et écologiques la Seine Normande)</b>			
2 PPMHA Nombre de PPMHA réalisés et surfaces concernées			
1.1. Restaurer les milieux humides et aquatiques	13 plans de gestion réalisés	4 projets de valorisation des plans d'eau/étangs	Nombre de plans de gestion réalisé et surfaces concernées
	10 sites gérés	1 annexe hydraulique restaurée	Nombre de plans d'eau /étangs avec projet de valorisation et surfaces concernées
1.2. Restaurer les continuités écologiques et hydrauliques	5 opérations RCE		Nombre de sites gérés et surfaces concernées
	12 études réalisées		Nombre d'ouvrages effacés ou aménagés
1.3. Améliorer les connaissances à visée opérationnelle	Acquisition de ZH		Nombre d'annexes hydrauliques créées
			Nombre d'études d'amélioration des connaissances
<b>Enjeu 2 : Enrayer l'érosion de la biodiversité de la Seine Normande (volet espèces)</b>			
2.1. Améliorer les connaissances sur les espèces	5 suivis /études réalisés(es)		Nombre d'études réalisées
2.2. Mettre en œuvre des actions de gestion conservatoire des espèces	2 actions de gestion conservatoire d'espèce		Nombre d'actions de gestion conservatoire d'espèce et surfaces concernées
<b>Enjeu 3 : Allier la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en développant les solutions fondées sur la nature</b>			
3.1. Développer des zones de connexion latérales	1 zone de connexion latérale étudiée		Nombre de zone de connexion latérale étudiée et surface concernée

#### Enjeu 4 : Réduire l'artificialisation du lit majeur par la désimperméabilisation

4.1. Restaurer des secteurs portuaires artificialisés

4 études de désimperméabilisation réalisées

Nombre d'études et surfaces concernées

#### Enjeu 5 : Participer à la diminution des pollutions en Seine par la gestion des eaux pluviales

5.1. Limiter les déchets sur les exutoires

2 filets à déchets installés

Nombre de filets installés

Volume de déchets collectés

5.2. Comprendre et mettre en conformité le fonctionnement des réseaux d'eau pluviale

2 remises en conformité du système d'assainissement pluvial

Nombre de remise en conformité et surfaces concernées

5.3. Gérer et traiter les eaux pluviales à la source

Études et travaux pour la gestion et le traitement des eaux pluviales de la voirie sur 12 sites

Nombre d'études réalisées et surfaces concernées

Nombre de sites traités et surfaces concernées

20 à 25 compteurs d'eau posés

Nombre de compteurs d'eau posés

#### Enjeu 6 : Participer à la diminution des pollutions en Seine par la gestion des eaux pluviales

6.1 Animer le réseau d'acteurs et d'usagers de la Seine

10 journées techniques, animations, formation organisées

Nombre de journées organisées

Nombre de participants

6.2 Développer des outils de communication

5 outils de communication créés

Nombre d'outils de communication créés